

BEURIÈRES

Bulletin municipal

Juin 2026



Chères habitantes, chers habitants,

Je souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, vous adresser nos remerciements les plus sincères pour la confiance et le soutien que vous nous avez renouvelés. Vous avez exprimé votre attachement à notre commune et votre volonté de poursuivre, ensemble, le travail engagé ces dernières années.

Cette nouvelle mandature débute avec une équipe renouvelée, enrichie de nouvelles énergies, de compétences variées et d'un engagement intact au service de l'intérêt général. À celles et ceux qui rejoignent aujourd'hui le conseil municipal, je souhaite la bienvenue. À celles et ceux qui ont œuvré lors du précédent mandat, je tiens à exprimer toute ma gratitude pour leur implication et leur dévouement.

Notre ambition reste claire : continuer à faire de notre commune un lieu de vie dynamique, solidaire et durable. Les défis qui nous attendent sont nombreux, mais nous les aborderons avec détermination et esprit collectif.

Nous serons particulièrement attentifs à maintenir un dialogue constant avec vous. La participation citoyenne, l'écoute et la transparence resteront au cœur de notre action. Car c'est ensemble que nous construirons les réponses les plus justes et les plus adaptées aux besoins de notre territoire.

Lors des élections municipales, nous avons mis à votre disposition une « boîte à idées » vers la mairie dans la cabane à livres. Nous la laissons en place en espérant

que vous serez nombreux à nous laisser des messages, des idées et des propositions constructives.

Dans une commune rurale comme la nôtre, chaque projet compte, car il répond à des besoins concrets du quotidien. C'est dans cet esprit que nous engagerons la création d'une salle multi-activités, destinée à accueillir nos associations, nos événements et les moments de convivialité qui font la richesse de notre vie locale. Ce lieu sera un véritable point de rencontre intergénérationnel, au service de tous, mais également un hébergement d'urgence en cas d'incident majeur sur la commune.

Par ailleurs, nous poursuivrons les travaux de voirie, indispensables pour garantir la sécurité de chacun et améliorer les conditions de circulation.

Au-delà de ces projets, nous resterons attentifs à préserver ce qui fait l'identité et la force de Beurières : la proximité, l'entraide et l'engagement de chacun. Nous continuerons à soutenir activement le tissu associatif. Nous mènerons ces actions avec rigueur et responsabilité, dans un souci constant de bonne gestion des finances publiques.

Ce nouveau mandat s'inscrit dans la continuité, mais aussi dans l'envie de faire encore mieux, ensemble.

Avec toute ma considération,

La Maire



1. BURNICHON Eric (1^{er} Adjoint) - 2. BERARD Marie Bernardette - 3. GAUTHIER David - 4. BERARD Dominique - 5. PUCEL Quentin - 6. FINAND GEORGE Laurence (Maire) - 7. BONNETON Michel - 8. VERNIERE Monique - 9. CHIZELLE Marie - 10. FAURE Bernard - 11. GAUTHIER Othilie (2^{ème} Adjointe).

Commissions communales

Assainissement : M.Chizelle, D. Bérard. Suppléants : D.Gauthier, Q.Pucel.

Voirie agricole, communale et forestière : B. Faure, E. Burnichon, M. Bonneton. Suppléant : D. Bérard.

Appel d'offres : B. Faure, O. Gauthier, M. Vernière. Suppléants : M. Chizelle, D. Bérard, Q.Pucel.

Bâtiments et patrimoine PLUIH : L. Finand George, B. Faure, M. Bonneton, D. Bérard.

Affaires sociales : L. Finand George, M. Vernière, B. Bérard, M.J. Combris, O. Gauthier.

Communication et Culture : B. Faure, L. Finand George, M. Chizelle, B. Bérard, J. Feraudet, M. Vernière, E. Burnichon, O. Gauthier.

Référent agricole : M. Bonneton.

Commission cimetière : B. Faure, D. Bérard, M. Chizelle, M.J. Gauthier, J. Feraudet, M.C. Faveyrial.

Référent forestier : E. Burnichon. Suppléants : M. Chizelle, M. Bonneton

Correspondant Défense : D. Bérard. Suppléant : B. Faure.

Délégué du Parc Livradois Forez : Q.Pucel. Suppléant : M.Chizelle

Déléguée de la communauté de communes ALF : L. Finand George. Suppléant : E. Burnichon.

Délégués SIAEP (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) : E. Burnichon, M. Bonneton, D. Gauthier.

Délégué TE 63 (territoire d'énergie : éclairage public) : Q. Pucel. Suppléant : D.Bérard.

Sommaire

Édito	2
Les commissions communales	3
Budget communal	4
Les travaux et projets	8
Extraits des délibérations du conseil municipal	10
Vie du village	14
Entreprises et artisans	15
Place des associations	16
Le frelon asiatique	21
État civil	24
Ils auraient eu 100 ans	24
Beurières il y a 50 ans	26
Au fil des saisons	30
Infos en vrac	32
Voirie forestière.....	33
Les services à la population	34

Responsable de publication : Laurence Finand-George.
Impression : EOZ - Imprimé en 270 exemplaires.
Maquette et mise en page : Maye Zakri.

Budget communal en 2024



Exercice 2024*	Recettes	Dépenses	Résultat 2024	Report 2023	Résultat général	Report vers investissement
Fonctionnement	331 470 €	187 317 €	144 153 €	91 876 €	236 029 €	177 774 €
Investissement	241 707 €	194 441 €	47 266 €	- 27 076 €	20 190 €	

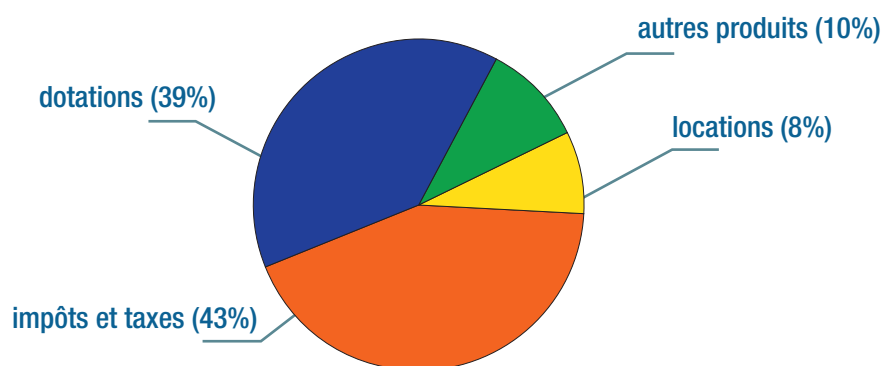
* (Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche)

1 - En fonctionnement

Les recettes, soit **331 470 €**, se sont réparties ainsi :

- dotations et participations : 127 735 €
- impôts et taxes : 143 606 € (dont contributions directes : 124 565 €)
- autres produits de gestion courante : 26 724 € (revenus des immeubles)
- produits des services du domaine et divers : 33 405 € (vente terrain remboursement CAE, rembt charges locatives...).

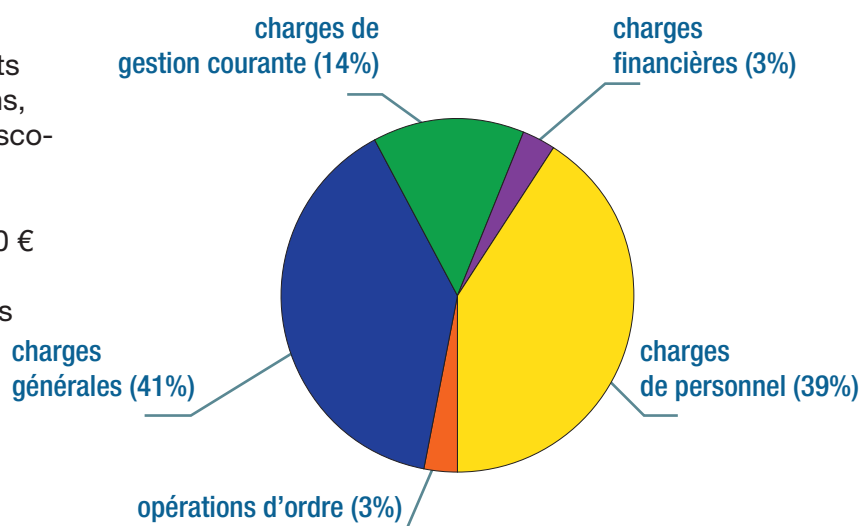
Recettes de fonctionnement 331 470 €



Les dépenses, soit **187 317 €**, ont été les suivantes :

- charges à caractère général : 76 720 € (dont : participations écoles, fournitures, petits équipements, carburant, entretien, réparations, maintenance, assurances, impôts, transport scolaire...)
- charges de personnel : 73 558 €
- autres charges de gestion courante : 26 680 € (dont : participations aux services d'ALF ; indemnités maire et adjoints, autres dépenses obligatoires, subventions,
- charges financières : 5 469 €
- opérations d'ordre : 4 890 €

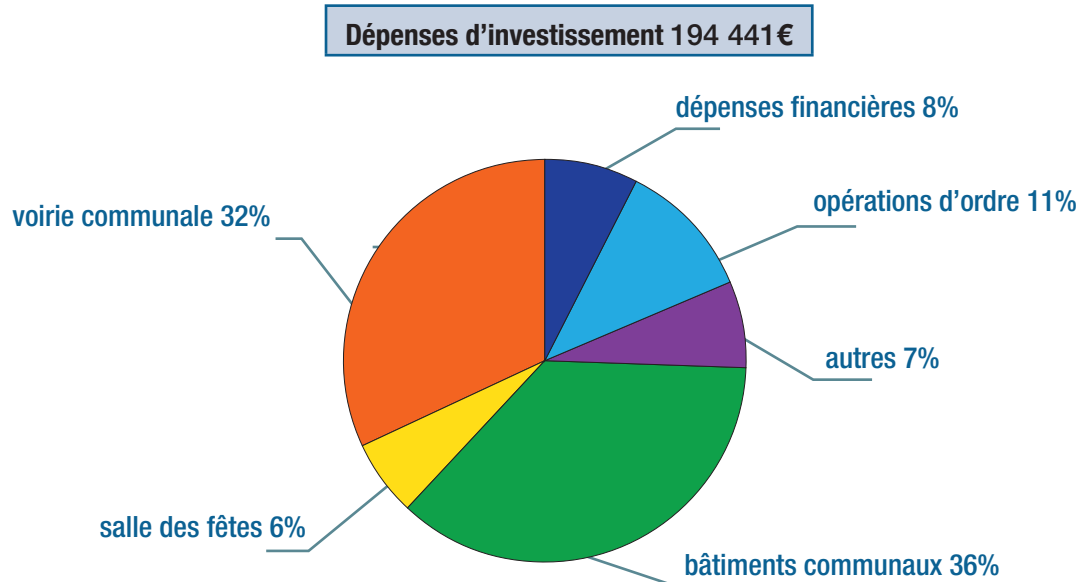
Dépenses de fonctionnement 187 317 €



2 - En investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **194 441 €** :

- dépenses financières : 15 075€ (dont remboursements d'emprunts)
- voirie communale : 61 785 €
- matériel (dont panneaux adressage) : 7 434 €
- bâtiments communaux : 70 507 €
- salle des fêtes : 11 387 €
- logements travaux : 1 128 €
- autres réseaux : 1 591 €
- acquisitions terrains : 1 248 €
- éclairage : 3 167 €
- opérations d'ordre : 21 118 €



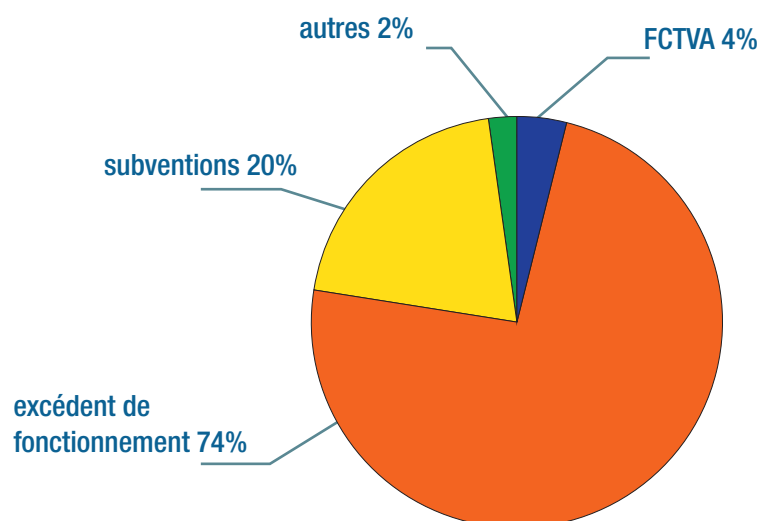
Recettes d'investissement 241 707€

Les recettes d'investissement

d'un montant de **241 707 €**

correspondent à :

- FCTVA : 9 921€
- excédent de fonctionnement : 177 774 €
- subventions : 48 831€
- autres : 5 181€



Le budget assainissement en 2024

Exercice 2024*	Recettes	Dépenses	Résultat 2024	Report 2023	Résultat général
Fonctionnement	21 782 €	28 516 €	-6 734 €	13 735	7 001 €
Investissement	52 992 €	38 361 €	14 631 €	- 17 900 €	-3 269 €

* (Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche)

Budget communal en 2025

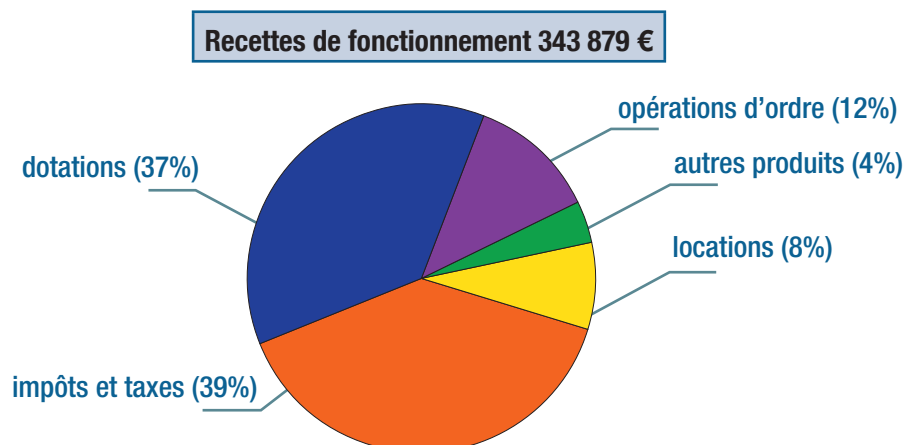
Exercice 2025*	Recettes	Dépenses	Résultat 2025	Report 2024	Résultat général	Report vers investissement
Fonctionnement	343 879 €	252 560 €	91 319 €	125 060 €	216 379 €	154 287 €
Investissement	227 402 €	148 440 €	78 962 €	20 190 €	99 152 €	

* (Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche)

1 - En fonctionnement

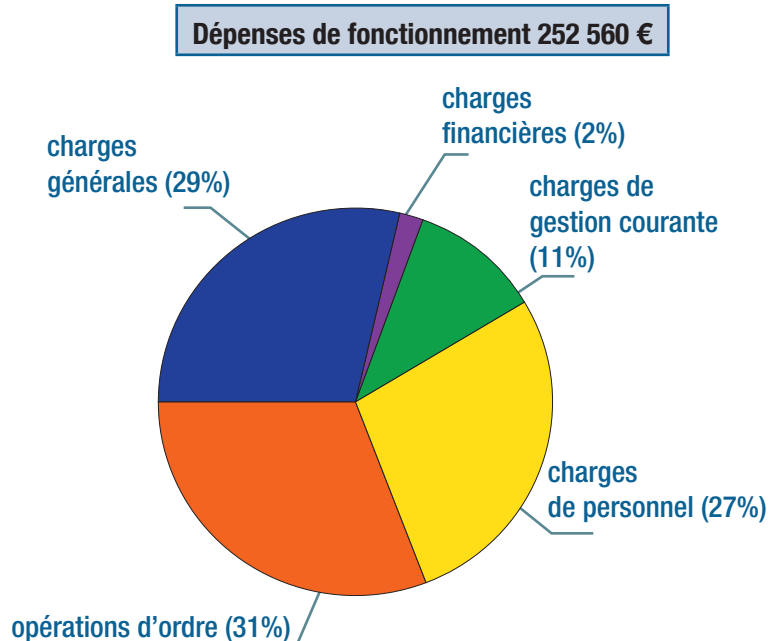
Les recettes, soit **343 879 €**, se sont réparties ainsi :

- dotations et participations : 125 786 €
- impôts et taxes : 134 516 € (dont contributions directes : 119 024 €)
- autres produits de gestion courante : 28 061 € (revenus des immeubles)
- produits des services du domaine et divers : 13 534 €
- opérations d'ordre (produits terrains) : 41 982 €



Les dépenses, soit **252 560 €**, ont été les suivantes :

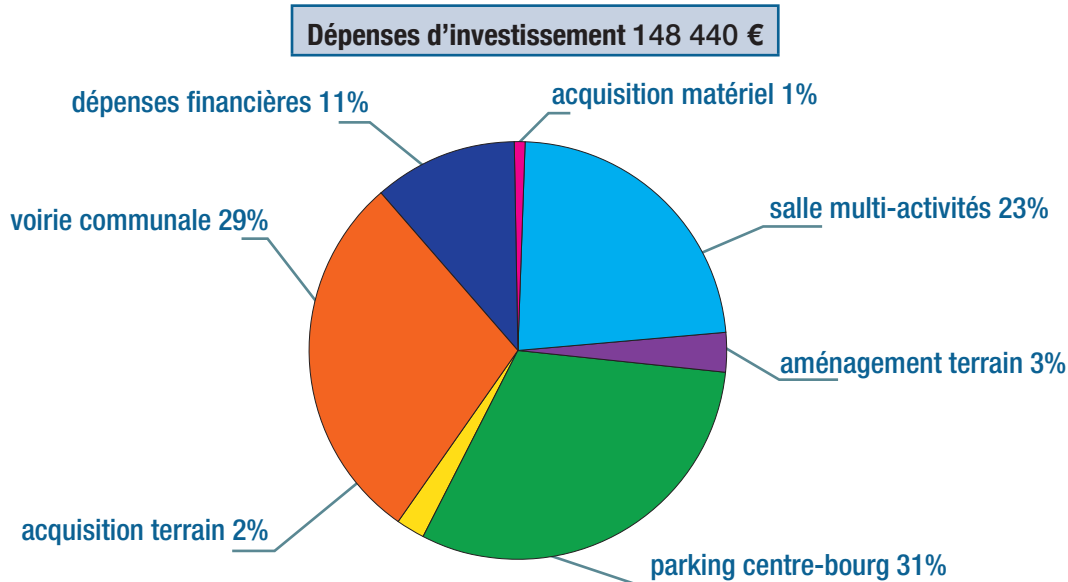
- charges à caractère général : 72 780 € (dont : participations écoles, fournitures, petits équipements, carburant, entretien, réparations, maintenance, assurances, impôts, transport scolaire...)
- charges de personnel : 69 786 €
- autres charges de gestion courante : 27 465 € (dont : participations aux services d'ALF ; indemnités maire et adjoints, autres dépenses obligatoires, subventions,
- charges financières : 4 486 €
- opérations d'ordre : 78 043 € (annulation de titres vente de terrains)



2 - En investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **148 440 €** :

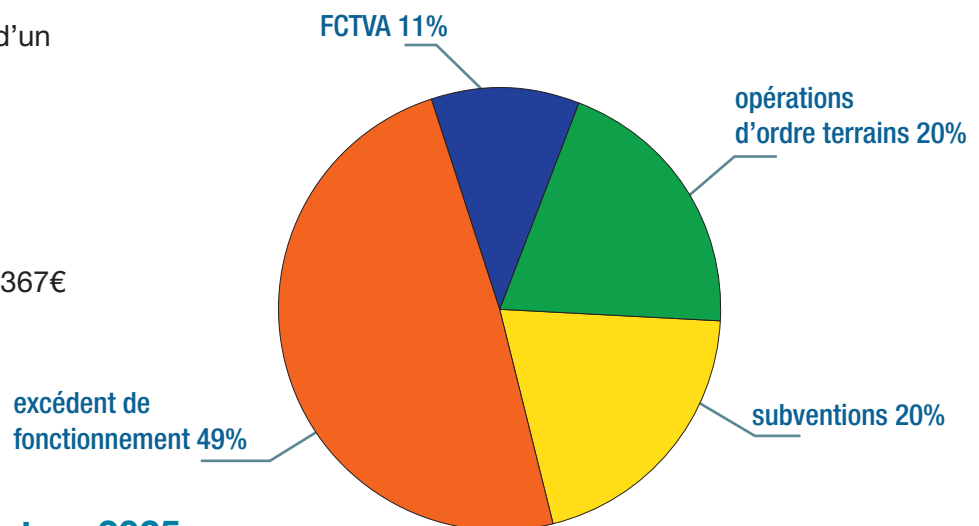
- dépenses financières : 15 887 € (dont remboursements d'emprunts)
- voirie communale : 42 840 €
- parking centre-bourg : 45 486 €
- salle multi-activités : 33 377 €
- acquisitions terrains : 3 446 €
- aménagement terrain : 4 476 €
- acquisition matériel : 1 978 €
- divers : 950 €



Recettes d'investissement 227 402 €

Les recettes d'investissement d'un montant de **227 402 €** correspondent à :

- FCTVA : 24 961 €
- excédent de fonctionnement : 110 970 €
- subventions : 46 104 €
- opérations d'ordre terrains : 45 367 €



Le budget assainissement en 2025

Exercice 2025*	Recettes	Dépenses	Résultat 2025	Report 2024	Résultat général
Fonctionnement	26 187 €	30 495 €	- 4 308 €	7 000 €	2 692 €
Investissement	15 829 €	20 152 €	- 4 323 €	- 3 269 €	- 7 592 €

* (Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche)

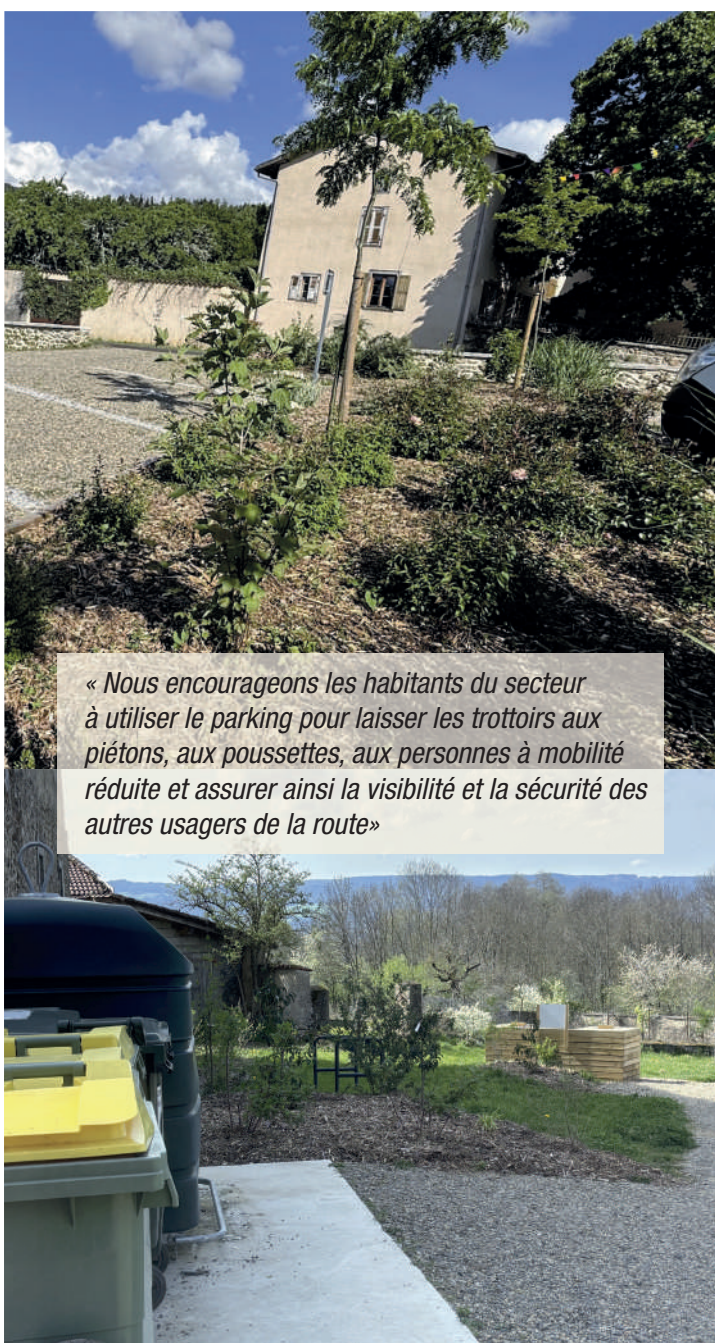
Les travaux et projets



Les travaux réalisés

■ Création d'un parking en centre-Bourg

Aménagement de 16 places de stationnement et installation d'un point de tri sélectif de déchets ménagers ainsi que d'un composteur commun pour les personnes qui n'ont pas d'espace leur permettant d'en avoir un chez eux.



■ Assainissement

Changements de regards défectueux à Choupeyre pour éliminer les apports d'eaux pluviales à la station d'épuration



■ Cabane multi-usages :

- Une cabane a été construite à proximité de la mairie avec l'aide de la communauté de communes qui a fourni la main d'oeuvre via l'association « Détours ». Les usages sont multiples :
 - Lieu de rendez-vous pour covoiturer
 - Départ de randonnées avec un panneau indiquant les parcours reliant les vergers
 - Installation d'une boîte à livres faite de matériaux de récupération par Eric Burnichon ainsi qu'une boîte à idées mise en place lors des élections municipales où chacun peut continuer à déposer ses propositions.





Les projets à venir

■ Des travaux de voirie sont prévus cette année

Ils comprendront de nombreuses reprises pour des dégradations ponctuelles : du chemin des Penderies à l'entrée d'Olliergues, sur le chemin de la Pascaille pour réparer des dégradations de chantiers forestiers ainsi qu'à Choupeyre et à Sails. Le plus gros chantier aura lieu au Beilloux depuis l'embranchement qui mène à la ferme Tissot jusqu'à la limite de la commune (environ 700 m au total)

La création et l'entretien des fossés sont aussi à l'ordre du jour. D'autres petites interventions seront effectuées en interne par l'employé communal.

■ **Salle multi-activités** : après la rupture du contrat avec le cabinet Pil Architecture, il a fallu refaire un appel d'offre pour trouver un nouveau maître d'œuvre. Cette procédure arrive à son terme. Le cabinet HUMAN Architecture a été choisi par l'équipe qui a suivi le dossier et a participé à la rédaction du nouveau cahier des charges.

En attendant, nous avons pu procéder à la démolition de l'ancienne salle de la pétanque et du mur de soutènement qui présentait des fragilités et donc un risque pour le futur bâtiment. Ces travaux d'un montant total de 39 800 € HT ont été subventionnés à hauteur de 60 % par la Région.

■ Le pont de l'ancienne voie romaine

Les travaux de renforcement n'ont pas pu être exécutés l'été dernier comme prévu et sont donc reportés à cette année quand le niveau de l'eau sera au plus bas.



Extraits des délibérations du conseil municipal

2025

2026

RAPPEL

Les délibérations complètes sont consultables en mairie ou sur le site internet de la mairie.

Séance du 16 janvier :

Protection sociale complémentaire, les établissements publics et les collectivités participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire.

Solidarité Mayotte suite au passage du cyclone :
200 € à la Protection civile - 200 € à la Croix Rouge

Vote des subventions aux associations

Verger Beurrières 150 € - Choup'Populaire 150 € - FNA-CA (fédération anciens combattants) 100 € - Don du sang 100 € - ADMR (aide à la personne) 600 € - Virade espoir 100 € - Lutte contre cancer 200 € - Centre de Secours arlanc 500 € - AFSEP (sclérose en plaques) 30 € - AGPA (généalogie Arlanc) 60 € - club de l'amitié 300 €

Démolition de l'ancienne salle des fêtes :

Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
Plan de financement adopté par le CM*

Séance du 27 février

Compte administratif 2024

Budgets administratifs et assainissement

Vote des comptes de gestion 2024 du budget général et du budget d'assainissement

Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de 2 ans : selon le code général des impôts, les résidences secondaires et les locaux meublés, non affectés à l'habitation principale, peuvent être assujettis à la taxe d'habitation.

Demande de participation aux frais de fonctionnement de la mission locale du Livradois Forez : accord pour subvention de 1,25 € par habitant soit 400 € pour 325 habitants.



Vote de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif :

A partir du 1^{er} janvier 2025, l'agence de l'eau met en place une redevance qui sera facturée aux communes et établissements publics.

Elle sera répercutée sur le tarif appliqué aux usagers à raison 0,084 €/m³.

Séance du 10 avril

Vote des taxes foncières :

Foncier bâti 33,15% - Foncier non bâti 63,15%
Taxe d'habitation sur résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale 8,05%

Travaux complémentaires sur les regards de l'assainissement collectif à Choupeyre :

2 devis acceptés pour des essais d'étanchéité 533 € et pour le contrôle des tranchées 750 €

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents de catégorie B

Séance du 22 juin

Présentation du projet de regroupement du syndicat intercommunal d'approvisionnement en eau potable (SIAEP Beurières/Chaumont) :

Regroupement avec d'autres entités gérant l'eau potable sur le territoire. Le CM approuve la création d'un SIAEP de plus grande ampleur et souhaite en faire partie.

Renouvellement de l'adhésion au réseau «Gîtes de France» : le gîte est géré par la communauté de communes ALF par le biais d'un bail qui expire le 31 juillet 2026 (bail de 30 ans à expiration)

La commune prendra la gestion de ce bâtiment dès le 1^{er} janvier 2026 en définissant les tarifs de location. La réservation en ligne sera à la charge des «Gîtes de France».

Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique d' Ambert 2024/2025 : 2 élèves concernés -1.973,93 €

Vente d'une parcelle sectionnelle à l'indivision Bérard à Choupeyre : parcelle d'une surface de 400 m² sur la partie sectionnelle D2218 de 2010 m²

La vente aura lieu après concertation par vote de l'ensemble des électeurs de Choupeyre.

Conservation de la croix sur la place du bourg de Beurières : l'édifice est déclaré très endommagé par le conservateur des monuments historiques. Recherche d'artisans restaurateurs pour obtenir des devis. Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Séance du 9 juillet

Choix de l'entreprise de démolition de la salle des fêtes et du mur de soutènement : après examen des devis, l'entreprise SARL Dauphin de Job est choisie. Devis pour la salle des fêtes 2.8623,00 € HT, pour le mur 9.480,00 € HT.

Prix de vente d'une parcelle destinée à l'association «La Fossette» : demande de l'association pour l'achat d'une parcelle afin de réaliser un assainissement individuel groupé au Béal. Échange d'une parcelle communale avec une parcelle appartenant à Michel Bonneton. Achat de cette nouvelle parcelle par la commune puis vente à l'association au prix de 165 €

Désignation d'un référent pour le CLIC (Centre Local d' Information et de Coordination)

Référent pour coordination gérontologique Bernard Faure

Mise en place d'un 2^{ème} site de compostage partagé (1^{er} site près de la mairie) : installé sur le nouveau parking, 3 rue des 3 fontaines - Référente : Marie Chizelle

Participation au FSL (Fond de Solidarité au Logement) : accord pour cette contribution d'intérêt social, participation 120 € pour 2025.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique d' Arlanc : 13 élèves 959,03 € /élève montant total 12.467,39 €

Adhésion à l'association des communes forestières du Puy de Dôme

Rôle de l'association :

Défense des intérêts de la propriété forestière communale
Promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt

Réponses aux questions relatives à l'espace forestier et à la filière bois

Avis favorable pour adhérer à l'association.

Incorporation dans le domaine communal de biens sans maîtres : 6 parcelles concernées. Après recherche auprès de l'état civil (actes de décès des propriétaires), après interrogation des services de l'Etat, il a été obtenu du Service de la Publicité Foncière, la confirmation que les derniers propriétaires connus de ces biens sont sans succession enregistrée. Lesdits biens reviennent de plein droit à la commune à titre gratuit.

Séance du 24 septembre

Assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis de 2 ans selon le code général des impôts .

Coupe de bois 2025 reportée en 2026 :

Parcelle de 7,27 ha aux Penderies.

Séance du 13 novembre

Approbation des comptes de gestion et administratif 2024.

Clôture définitive de budget lotissement 2024

Vente d'une parcelle sectionale à l'indivision Bérard suite au résultat des votes des habitants de Choupeyre : Nombre d'inscrits 48 - Nombre de votants 26 - Résultat : 25 oui / 1 non

L'indivision Bérard prend en charge l'intervention du géomètre pour délimiter la parcelle. Prix de vente : 2 € /m²
Frais de vente aux frais de l'acquéreur .

Participation aux voyages scolaires du collège public d'Arlanc : 4 élèves - 50 € /élève

Frais de fonctionnement de l'école publique de Chaumont : 1 élève scolarisé en maternelle 2.000 €

Approbation du projet de charte 2026-2041 du Parc National Livradois Forez : le CM prend connaissance des grandes orientations prévues à l'occasion de la révision de la charte et adopte cette révision.

Régime indemnitaire des personnels :

Suite à l'avis favorable du centre de gestion, le CM accorde l'indemnité de fonction des personnels.

Redevance des performances des réseaux d'eau pour les systèmes d'assainissement collectif :

une taxe sera payée par les collectivités et répercutée sur les usagers. L'agence de l'eau instaure cette taxe pour aider les collectivités à améliorer les réseaux et l'épuration, sous forme de subventions.

La commune va bénéficier d'une aide pour la reprise des regards défectueux.

Séance du 11 décembre

Validation du protocole de rupture de contrat avec le cabinet PIL Architecture concernant la construction de la salle multi activités

Validation du devis de l'entreprise DAUPHIN pour la démolition de la salle de la pétanque : montant 3.9843,50 € HT Subvention 60% accordée par la Région Auvergne Rhône Alpes par l'intermédiaire du Parc Naturel Livradois Forez

Demande de subventions pour les travaux de voirie 2026 : le détail des travaux à effectuer dans les différents villages est consultable sur la délibération en mairie ou sur internet.

Demande de Mme et Mr VIALARD pour des travaux de voirie à La Folerie : le chemin communal ne sera pas goudronné mais l'employé communal sera en charge d'améliorer les parties abîmées de ce chemin.

Participation au voyage scolaire de l'école primaire d'Arlanc : 5 enfants concernés - 50 € / enfant

Avis sur demande d'autorisation environnementale soumise à enquête publique concernant le renouvellement et l'extension de la carrière située au lieu-dit «Le Grand Gar» à Chaumont.

Après lecture des avis des riverains de la carrière et discussion au sein du CM, un avis défavorable est émis (5 voix contre, 2 abstentions)

ANNEE 2026

Séance du 26 janvier 2026

Modification des statuts de la communauté de Communes.

DETR 2026 - Programmation des travaux de voirie :

Coût prévu : terrassement 2.8776 € HT / Goudronnage 59.418,75 € HT / Coût total : 88.194,75 € HT

Aides financières de l'état : 26.458 € HT

Fonds propres de la commune : 61.736,75 € HT

Convention d'adhésion pour l'intervention d'un-e secrétaire général-e de mairie expérimenté-e itinérant-e :

Sur demande des collectivités et établissements publics, les centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les mettre à disposition pour :

- remplacer un agent momentanément indisponible
- effectuer des missions temporaires.

Le CM approuve les termes de la convention d'adhésion.

Remise en état des chemins communaux et d'exploitation forestière :

Après constat de chemins communaux dégradés et non remis en état par les entreprises effectuant des travaux forestiers, le CM décide de facturer à ces entreprises le coût de la remise en état effectuée par l'agent communal à raison de 50 €/heure + coût des matériaux nécessaires. Si la commune doit solliciter une entreprise extérieure pour la remise en état, le montant des travaux sera facturé à l'exploitation forestière.

Séance du 5 mars 2026 :

Adhésion à l'ADHUME (agence locale de l'énergie et du climat) : organisme aidant la commune sur les sujets liés au patrimoine, à l'énergie, au dérèglement climatique, etc... Cotisation forfaitaire 750 € + 1 € / habitant soit 1070 €

Adhésion au CLIC (centre local d'information et de coordination) : 50 € / an

Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique d'Ambert 2025/2026 : 3 élèves concernés 869,23 € /élève soit un total de 2.607,70 €

Participation aux frais de fonctionnement de la mission locale Livradois Forez pour 2026 : 1,25 € / habitant soit 412,50€ pour 330 habitants

Demande de participation financière pour la course cycliste «Tour Ambert Livradois Forez» pour 2026 : la commune se chargeant de trouver des bénévoles pour l'encadrement de la traversée de Beurières en toute sécurité, le CM estime son implication suffisante pour cet événement. **Avis défavorable**

Demandes de Mr Florent DALUS :

1- exploitation d'une parcelle communale A668 pour plantation de vigne en exploitation biologique

Avis favorable avec un bail rural de 9 ans renouvelable par tacite reconduction.

2- mise à disposition d'une salle communale pour créer une association de club de ping-pong

Avis favorable pour utiliser l'ancienne «salle des fêtes» située dans le bâtiment de l'ancienne mairie à condition que l'activité soit réalisée en journée afin d'éviter la gêne des locataires des logements communaux.



Lancement du Plan Local d'Urbanisme d'Ambert Livradois Forez

Adapter le territoire aux enjeux de demain :

Fin septembre 2025, après une année pour définir la méthode de travail, les élus ont voté le lancement du PLUi d'Ambert Livradois Forez. Il intégrera un volet Habitat pour travailler plus spécifiquement sur les enjeux de remobilisation du bâti, d'accessibilité au logement et de revitalisation des bourgs. Mais ce ne sera pas la seule thématique étudiée.

Un PLUiH s'est aussi l'occasion de définir la trajectoire de développement et d'aménagement de tous nos espaces pour les 10 années à venir.

Que ce soit pour les milieux naturels, les espaces agricoles, les secteurs d'activités économiques, les équipements et services à la population, le PLUiH permettra de dimensionner le développement au regard des besoins de la population et des acteurs du territoire et de l'équilibre avec les dynamiques climatiques et environnementales. Le PLUiH sera construit sous l'angle de l'intérêt général, du bien commun et de l'intelligence collective.

Le PLUi est un document à la fois :

- **Stratégique** : document d'aménagement et de planification à l'échelle du territoire, il permet de garantir une gestion économe du foncier.
- **Solidaire** : le PLUi garantit la cohérence et la complémentarité du développement des communes du territoire pour répondre aux besoins (logements, équipements...) de l'ensemble de la population tout en respectant l'environnement et la biodiversité.
- **Règlementaire** : régi par le code de l'urbanisme, il réglemente le droit des sols et gère la constructibilité du territoire. Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) sont soumises aux règles du PLUi.

CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Par mail, à l'adresse : pluihalf@ambertlivradoisforez.fr

Informations et documents disponibles sur le site : <https://www.ambertlivradoisforez.fr/>

Vie du village



Design des Mondes Montagneux



Ce programme est dédié à l'accompagnement des territoires qui permet à de jeunes diplômés post-master en immersion pendant 10 mois de participer à la vie locale, d'aborder les problématiques et de trouver des solutions avec les acteurs du territoire.

Lohan Chaux, architecte et Léo Barbotin, designer et photographe, ont choisi de travailler sur le bourg de Beurières en partant du projet de la salle multi-activités. Dans le but d'enquêter sur les modes d'habiter des beuriérois.e.s, ils ont conçu un questionnaire diffusé dans toutes les boîtes aux lettres.

Ils ont à la suite organisé un atelier de concertation le 9 mai 2025 avec les habitants avec pour mission d'imaginer les diverses activités dans la future salle en concertation avec les associations. Ce fut aussi l'occasion d'envisager une nouvelle vision de l'entrée du centre bourg et des différents espaces publics.

A partir des réponses des questionnaires, nous nous sommes rendus compte que les habitants demandaient en majorité une salle des fêtes et une épicerie. Pour que l'épicerie fonctionne, il faudrait trouver des modèles alternatifs (comme il en existe sur le territoire)

Ce qui ressort de la question « Pourquoi aimez-vous habiter à Beurières ? » est en grande majorité, la tranquillité du village, la proximité avec la nature et la présence d'associations très actives.

A l'issue des ateliers de concertation, Léo et Lohan ont réalisé un « guide d'aménagement du centre-bourg » auquel nous pourrons nous référer dans les années à venir et qui est consultable en mairie.

Un grand merci à eux qui ont rencontré les habitant.e.s et les associations de Beurières, ont échangé avec tout le monde avec beaucoup de bienveillance et ont mis au service de la commune toutes leurs compétences professionnelles pour produire des documents qui nous seront très utiles à l'avenir.



Bienvenue aux nouveaux habitants !

Marie-Jo et Alain GRENIER (Choupeyre)

« Marie-Jo et Alain, retraités et nouveaux résidents à Choupeyre depuis le 25 janvier 2025, après avoir rénové la maison de famille où 4 générations se sont succédées. Nous sommes très heureux de la faire revivre en accueillant nos enfants avec tous leurs merveilleux souvenirs et aussi nos petits-enfants qui profitent pleinement de l'aire de jeux si bien entretenue. »

Claire et ses deux enfants Camille et Thibault (Le Bourg)

Nicolas BERNARD (Sails)

Mathieu CAILLOT et ses deux filles (Le Bourg)

GABRIEL André Patrick et Odile (Le Bourg)

Clotilde, ancienne bibliothécaire et Patrick, musicien professionnel ont acheté une maison aux Penderies en 2020 et y habitent depuis 2 ans.

ENTREPRISES ET ARTISANS

CHATOUX

➔ **GAEC / Exploitation agricole de vaches laitières** : Céline Dupin

CHAVAGNAT

➔ **La Fourieuse**. Commande du pain le lundi pour la fournée du mardi, par sms ou téléphone au 06 47 98 79 08 ou par mail au lesfourieuses@proton.me

CHOUPEYRE

➔ **Société THL** : Gilbert Portail - transport du Haut Livradois - Transport et vente de granulés - Tél : 04 73 95 05 31

➔ **Atelier Mixomatos** : 5 artisans indépendants (ferronnier-forgeron/construction métal/menusiers ébénistes et menuisier charpentier)

➔ **OCCAZ'63** : Jacky Piquet - Casse auto et récupération d'épaves - Tél : 06 29 61 16 49

➔ **Gaec des Terres Noires** : Matthieu Grivel - exploitation laitière

➔ **Mise en page - infographie - Web** : Maye Zakri - Tél : 06 13 20 01 35

COURAILLE

➔ **« Les Jardins Révol »** : Hervé Revol - Entreprise d'entretien des jardins et espaces verts - agréée services à la personne.

➔ **« Les Jardins Révol Créations »** : création de bassins de baignades biologiques, maçonnerie de jardin, élagage des arbres (arboriste grimpeur) et phytoépuration, Tél. : 04 73 72 69 27
Mail : les.jardins.revol@wanadoo.fr
Site : www.jardins-revol.net

LE BÉAL

➔ **Maxime, boulanger**

Maxime confectionne tous les mercredis de l'année et les vendredis en été des pains à partir de diverses farines bio, chez Cécile au Béal ; vous pouvez venir acheter du pain en milieu d'après-midi, après ses fournées.

➔ **Audrey Maniago** : tournage sur bois, réalisation d'objets pour la maison en bois local. Atelier et boutique à découvrir : www.audreymaniago.fr

LE BEILLOUX

➔ **Atelier Bois chantourné** :

Gilles Chambreuil
Création d'objets - dentelles de bois, décorations, lampes, jeux, jouets.
Tél. : 04 73 95 15 98
Mail : atelier@boischantourne.com
Site : www-boischantourne.com

➔ **Gaec du Beilloux** : Marie et Teddy TISSOT - exploitation laitière

LE BOURG

➔ **Cave de Beurières** :

Odile et Max Perrufel
Tél. : 04 73 95 03 80
Mail : les-vins-perrufel@orange.fr

➔ **B. SECURITE** : Jean Philippe Bonneton
Entreprise de sécurité
Tél. : 06 07 65 21 60

➔ **GAEC BONNETON** : Michel Bonneton - Exploitation de bovins allaitants et cochons

➔ **Rebouto-Réactivopathie**

Patricia Maury Combris
Tél. : 06 17 17 91 76

➔ **Restaurant Le Ruisseau «LR»**

Alexandre et Clément vous accueillent du lundi au vendredi midi, pour la formule du jour. Et pour le menu du week-end, le vendredi soir, samedi midi et samedi soir. Tél. : 04 73 95 85 10
leruisseaurrestaurant@gmail.com.

OLLIERGUES

➔ **Exploitant forestier** : Lionel Cayre - Abattage-débardage. Tél. : 06 75 65 79 75

➔ **Exploitation agricole** : Joffrey et Bernard Cayre - Élevage et vente en direct de lapins, volailles, agneaux - vente de yaourts et fromages : Tél. : 04 73 95 67 88 / 06 63 99 00 14

ROUFFIAT

➔ **Apiculture** : Franck Ducreux
Tél. : 06 85 67 30 60

SAILS

➔ **EARL de Sails** : Olivier Compte
Élevage de vaches laitières, de volailles

Hébergements touristiques

Bourg de Beurières

➔ **Gîte Le Moulin**
« gîte de France »
(4 personnes -
2 chambres) -
Tél. : 04 73 17 63 63

Rouffiat

➔ **Gîte de Mme Legoff-Delarue**
(6 personnes -
3 chambres)
Tél. : 06 86 91 92 95

Choupeyre

➔ **Gîte « La Petite Ferme »**
Eric Burnichon
(6 personnes)
Tél. : 06 30 77 92 88

Place des associations



« Pétanque Beurrière »

Partie historique de 1960 à 2025 :

Tout commence en 1960. Au départ, la pétanque se jouait devant le café BOUCHE, sur la place qui n'était pas goudronnée, avec le boulanger, le boucher, le marchand de vin, les maçons OCHIN et GRENIER, quelques hommes du bourg : Monmon, PERRUFFEL Jean dit « Jentôt », PELARDI, Antoine DUCHAMPT, MONCRU le taxi, NECTOUX le coiffeur, BOYER Pierre, FAVERIAL Jojo, VEYRET Guy, ou de passage tels Georges GALLON, DUFRENNE « Dudu » et bien d'autres.

En semaine, les parties se disputaient souvent le soir, très tard, à la lumière de la lampe municipale. L'extinction de l'éclairage signifiait très souvent la fin de la rencontre.

19 février 1964 : déclaration à la sous-préfecture sous le n° 236. **16 et 17 mars 1964 :** publication au Journal officiel sous le n° 65.

On jouait aux boules moyennant une cotisation de 0,20 franc. Lorsque le bocal était assez rempli, on mangeait une tripe.

En 1967, on compte 17 licenciés. L'occasion pour l'association d'organiser, le 23 juillet, son premier bal et, le 13 août, le concours de boules « Coupe Simon RIX ». Le **31 mars 1968,** le président OCHIN donne sa démission. Pierre BOYER devient président et André FAURE prend les fonctions de secrétaire général.

1968, le 5 mai : un bal sous parquet-salon, deux concours de boules (juillet et août) et un concours de belote. 19 licenciés, 550 francs en caisse.

1969 : quatre événements durant l'année. L'association décide de monter son propre parquet pour les bals (panneaux de 2 x 2 m), confectionne des panneaux d'entourage mobiles en volige ainsi que des demi-fermes pour le maintien de la bâche. Plans et réalisation : Jojo FAVERIAL avec les sociétaires disponibles. Les travaux durent tout l'hiver.

1970, le 3 mai : fête patronale de la Saint-Eutrope, fête des estivants, concours de casse-croûte, Coupe des touristes, triplettes et quatre autres bals.

L'association de la Pétanque de Beurières décide donc d'acheter un terrain de boules permanent à Eugène VEYRET. Les licenciés se cotisent pour rassembler les 2 250 francs nécessaires et installent un parquet définitif ainsi qu'une couverture en Everit.

1971 : inauguration du terrain de boules le 19 mai, certificat de conformité le 10 octobre.

1978 : la société compte 110 licenciés, dont 8 juniors et 5 cadets. Installation du chauffage au propane récupéré à l'église de Saint-Anthème.

En 2000, l'association arrête les bals.

En 2004, André FAURE devient président, Gilbert et Sté-

phane secrétaires, Marie-Claude et Rémi trésoriers. Ils continuent à faire vivre l'association et la vie du village.

En 2019, il ne reste plus que 15 licenciés. La salle initiale n'est plus aux normes et le club finit par se mettre en sommeil.

Les présidents successifs : OCHIN Aimé (1964-1968), BOYER Pierre (1968-1973), COMBRIS Georges (1973-1987), VEYRET Antoine (1987-1991), FAURE Jean DUPIN (1991-2004), FAURE André (2004-2025).

« La pétanque, ça a été des concours, des bals, des fêtes patronales et des estivants, des concerts, des randonnées, des jeux inter-villages, des journées méchoui, buffet campagnard, choucroute, tirs aux pigeons, un feu d'artifice, des soirées théâtre, des voyages. Hommage à ceux qui nous ont quittés. Mille remerciements à toutes celles et ceux qui se sont investis et ont donné de leur temps en contribuant au succès des manifestations. » André FAURE

Aujourd'hui

Le club a fait donation du terrain de la pétanque à la mairie de Beurières. L'association se relance grâce à des habitants de Beurières souhaitant faire revivre la plus vieille association de la commune. Avant de passer la présidence, André FAURE a tenu à faire une dernière tripe avec les membres du club. Le 26 juillet 2025, André FAURE donne sa démission. Lors de ce repas, il annonce le nouveau président : David GAUTHIER. À partir de là, l'association reprend vie.

Élection d'un nouveau bureau, composé de jeunes et d'anciens de la commune :

Président : David GAUTHIER

Vice-président : Patrice OCHIN (fils de l'un des fondateurs du club)

Secrétaire : Othilie GAUTHIER

Secrétaire adjoint : Stéphane FAURE (fils d'André FAURE)

Trésorier : Mickaël CHAMBON

Trésorier adjoint : Nicolas BERNARD

Le 10 avril 2026, une réunion d'information a été organisée à la salle Jean-Louis Veyret, officialisant auprès de la population le redémarrage de la société de Pétanque Beuriéroise, en sommeil depuis plusieurs années.

Une quarantaine de participants ont répondu à l'inv-



tation du nouveau bureau présidé par David Gauthier. Celui-ci ouvrit la séance, remerciant tout d'abord les membres présents avant de rendre hommage à tous ceux qui, par le passé, se sont investis pour cette association, appréciée dans tout le secteur pour la qualité des concours organisés au fil des ans et, dans la commune, pour les diverses manifestations festives.

Stéphane FAURE, présent dans le nouveau bureau et membre actif de l'ancienne équipe, a rappelé quelques grands moments de la société fondée en 1964, qui a compté jusqu'à 125 licenciés. Il a insisté sur l'importance du bénévolat et de l'implication des jeunes pour assurer le dynamisme de l'association. Comme pour confirmer ces paroles, beaucoup de jeunes étaient présents à la réunion.

Le président rappela ensuite les premières actions et les projets de la nouvelle société. Le plus important est la création d'un nouveau terrain, en attendant que la future salle multi-activités soit opérationnelle. Ce terrain, situé près du local des chasseurs, est acheté par l'association ; il a été nettoyé par une équipe de bénévoles et sera prochainement aménagé pour en faire un terrain de boules.

Les matériaux nécessaires et les gros travaux seront en grande partie financés par des mécènes. Pour cette première année, un concours de pétanque des familles est envisagé et la société prendra part à diverses manifestations organisées par Beurières Horizon, notamment le 24 mai 2026 pour « Beurières en fête », une journée festive dont l'organisation a pour but de rassembler une majorité d'associations beuriéroises.

Pour les prochaines années, plusieurs concours seront programmés, dont un concours officiel.

Toutes les personnes intéressées pour faire partie de la Société de pétanque ont le choix entre une carte d'adhérent à 20 € par an et une licence à 40 €, permettant de disputer des concours de pétanque officiels partout dans le secteur. Pour les mineurs, le coût de la licence sera pris en charge par le club.

Place des associations (suite)

Choup'populaire, le topo !

L'association Choup'populaire repose sur un pari fou.

L'idée toute simple est née d'un constat : on habite dans la même commune, à Beurières, mais on ne se connaît pas forcément. Comment se rencontrer si on n'a pas d'activités en commun ? On s'est dit qu'il nous fallait un lieu, c'est la base, un espace concret pour se rassembler qui soit NI privé NI public.

Ni privé : c'est faux car il est privé, mais associatif, donc on n'est pas chez quelqu'un en particulier, on est chez une personne morale, qui elle, est ouverte et mouvante selon les arrivées et les départs. Tout le monde peut prendre part à cette personne morale : elle est collective.

Ni public : bien que le service public soit une belle chose (d'ailleurs ce projet a été financé en grande partie par le département) mais il dépend de beaucoup d'éléments qui nous échappent.

Choup'populaire est plutôt un lieu MI privé MI public.

Mais surtout entre nos mains, à notre échelle quoi. Un lieu où tout le monde est complètement légitime d'être là (à condition de régler son adhésion mais elle est à prix libre !)

Voilà l'intention de Choup'populaire.

Puis concrètement on s'est dit « qu'est ce qui nous manque ici qui va faire que des gens vont venir ? », un bassin pour se baigner l'été, ça pourrait marcher ; un four pour cuire toute sorte de chose, manger ça concerne tout le monde ; un préau avec un parquet pour danser, organiser des concerts, des spectacles, des boums ou des banquets mais aussi des ateliers, des stages, des apéros informels, du bricolage... Un lieu de vie quoi, et une yourte pour faire tout ça l'hiver, certes à moins nombreux mais au chaud, et de l'espace autour encore ouvert...

Alors on a fait tout ça à Choupeyre ! Mais finalement on s'est dit que ce qui compte c'est ce qui n'est pas encore là mais que des gens un jour imagineront ici et il FAUDRA que ce soit possible. On mise sur l'inconnu quoi !

Puis on s'est aperçu que pour accueillir tout le monde et pour que ça fonctionne bien, il fallait un peu des règles, écrites à beaucoup de mains et qui évoluent au fil de l'expérience du lieu et des personnes qui s'en occupent. Que ce soit un peu cadré. D'ailleurs un lieu c'est des contraintes aussi : la neige, la sécheresse, le vent, la pluie ça aussi c'est concret... l'herbe



ça pousse fort au printemps, il faut s'en occuper. Donc oui on veille sur ici à quelques un.e.s tout au long de l'année : un conseil d'administration d'une dizaine de personnes, cinq commissions et une trentaine de bénévoles qui soutiennent les événements...

Et chaque 13 du mois (si on y arrive) on s'y réunit de toute façon pour y manger, entretenir le lieu et continuer à le rêver.

Et pour être encore plus clair en parallèle de ce lieu concret on a construit un site internet chouppopulaire.fr pour rassembler les informations concernant le lieu et notre asso et les faire circuler, et ça aussi c'est un soin. Allez-y voir !

On s'est aperçu que même si c'est notre intention, tous les habitant.e.s de Beurières ne viennent pas forcément à Choup'populaire, dommage mais à la fois c'est bien normal, ça prend du temps de se rencontrer et de s'approprier, on n'est pas tous pareil... mais on réfléchit toujours un peu à ça avec les moyens du bord, pour rester ouvert.es.

Alors, vous venez ?

Plus d'information et inscription de vos événements : www.chouppopulaire.fr et sinon parlez-en à l'un de nous.

Association

« LAMIELLERIECO »

L'association La MiellerieCo continue à « bourdonner », mais bien sûr surtout à la belle saison.

Les apiculteurs adhérents viennent y extraire leur miel, certains le mettent en pots sur place, d'autres le transforment aussi en confiserie.

La MiellerieCo c'est ce lieu équipé de différents outils apicoles, et c'est aussi un lieu d'échanges techniques sur l'apiculture, de transmission de savoirs, sans oublier la convivialité.



Association Beurrières Horizon depuis 1989

Des idées en pagailles, des bénévoles investis, Beurrières Horizon continue son engagement pour faire vivre la commune. Le bureau est composé de 4 membres : Othilie Gauthier la présidente, Laurence Finand George la vice-présidente, Marie-Claude Faveyrial la trésorière et Pascal George le secrétaire. Grâce à eux et à la ribambelle de bénévoles qui se donnent à fond, plusieurs manifestations ont lieu sur la commune durant l'année :

- **Février** : Choucroute déguisée (édition 2026 avec un grand succès pour son retour : 75 personnes)
- Premier dimanche d'août : traditionnel Vide-Grenier (qui attire chaque année plus de 50 exposants)
- **15 août** : Randonnée semi-nocturne (un parcours VTT va être mis en place pour les prochaines éditions)
- **31 octobre** : Halloween des loupiots

En 2025, des Olympiades ont également été organisées pour le week-end de pentecôte, rassemblant quatre équipes sur diverses épreuves.

Chaque année, Beurrières Horizon s'associe également au



Groupe Verger Beurrières-Marsac ainsi qu'à Choup' populaire, pour l'organisation de la Fête de la Pomme, qui rassemble chaque année plus de 150 personnes.

Nouveauté 2026, une grande majorité des associations beurriéroises se sont rassemblées le 24 mai. A l'initiative de Beurrières Horizon, cette journée avait pour but d'unir tous les acteurs de la commune pour une journée festive (Chasseurs, Pétanque Beurriéroise, Groupe Verger). Au programme : courses de tracteurs à pédales, stands de kermesse, tombola, buvette et soupe à l'oignon en soirée.



Le club de l'amitié

Le Club de l'Amitié a été relancé officiellement en février 2025 après plus d'un an d'après-midi récréatives.

Une réunion officielle a eu lieu le 19 mars 25 pour enregistrement des cotisations fixées à 20 euros pour l'année et distribution des cartes de membres (12 membres au départ). Les participants se réunissent tous les 3^{ème} mercredis du mois sauf pendant l'été.

Sous l'impulsion dynamique de notre Président, plusieurs sorties ont eu lieu, la plupart sur une journée, l'occasion de visiter deux sites ou monuments et de partager un agréable repas pendant le temps de midi. Lavaudieu, Thiers, Saint Bonnet le Château, Saint Paulien et Chavagniac Lafayette ont été quelques unes des destinations

Mais celle qui restera peut-être un peu plus gravée dans nos mémoires nous a conduits en novembre à Clermont. Le trajet s'est fait en bus de ligne et les déplacements dans la capitale auvergnate en tram où l'on a pu apprécier la gentillesse des passagers. Le matin nous a permis de découvrir le musée de l'Aventure Michelin sous la houlette d'un guide passionnant. Après un copieux repas à midi, nous avons rendez-vous à Notre Dame du Port pour une visite guidée de ce magnifique édifice roman entièrement restauré.

Parmi les objectifs de l'année en cours :

coopter de nouveaux membres (plusieurs sont venus nous rejoindre au cours de l'année), maintenir le lien social entre les seniors de la commune, proposer des sorties culturelles variées et accessibles, favoriser la convivialité et la participation du plus grand nombre. D'après Raymonde DIAKITE

(suite ➡)

Association Groupe Verger Beurières Marsac



Depuis le début du projet en 2014, 162 arbres fruitiers ont été plantés sur les terrains communaux de Beurières. Ces arbres issus de porte-greffe ont été produits grâce aux ateliers de greffe organisés tout au long de ces années. Ces arbustes donneront

un jour des fruits pour tous... En 2020, le rapprochement avec des habitants de Marsac-en-Livradois motivés par ces activités, a permis de construire mutuellement le projet « Des fruits pour tous dans les villages » afin d'acquérir du matériel, notamment pour la transformation de fruits.

Les pommes produites sur les arbres sont accessibles à tous, tout en gardant des valeurs de partage. Les fruits seront collectés en priorité pour la fête de la pomme qui aura lieu le samedi 24 octobre 2026. Le reste sera partagé entre nous tous, beuriérois, appelés à venir aider aux cueillettes !

Les habitants de Beurières et Marsac peuvent, dans leur village, organiser une pressée collective avec leurs voisins, famille. Le matériel est utilisable par tous après avoir reçu une petite formation à son utilisation par l'un des membres de l'association ou être venu participer à une journée de pressée.

Si la production de pommes est conséquente cette année, les villages de Couraille, Choupeyre et Rouffiat seraient déjà intéressés pour organiser des ateliers de pressage cet automne.

Si des personnes des autres villages sont partants, il faudrait qu'elles le fassent savoir auprès du Groupe Verger.

Pour plus de renseignements, contacter le 06 87 84 31 80

SOS église de Beurières

Le point d'orgue festif de notre association reste le 15 août avec une journée organisée au profit de l'église.

L'année 2025 n'a pas dérogé à la règle : Une exposition de peinture s'est déroulée dans les salles du 1er étage de la mairie du 9 au 15

août. Les aquarelles étaient à l'honneur, avec la venue de Guy Nouvel, peintre de Marsac, qui nous a fait l'honneur de sa présence et qui a exposé plusieurs de ses œuvres. De nombreux artistes locaux ont offert une exposition variée dans 3 salles et le couloir du 1er étage.



La journée du 15 août a débuté par la messe célébrée par le Père Alain Croze (sur le point de quitter notre paroisse, appelé dans la région clermontoise).

Plusieurs expositions étaient ensuite proposées (dont une de patchwork) avec une démonstration de savoir-faire autour de la laine. Le clou de la journée était le repas, un copieux menu concocté par Eric, cuisinier bénévole, membre de notre association.

En juin, une randonnée avait attiré un certain nombre de marcheurs ; ceux-ci avaient le choix entre deux des circuits balisés par les bénévoles du Verger, découvrant aussi l'histoire des villages traversés

En 2026, la journée du 15 août sera bien sûr reconduite et l'association poursuit son action de participation à la restauration de l'église. Les projets se concrétisent quant à la restauration des deux statues de St Eutrope et Ste Marguerite. Des restauratrices agréées par les monuments historiques sont venues estimer le travail et exposer leur façon de procéder. Très sollicitées, elles espèrent passer à la phase réalisation rapidement. Il est aussi envisagé de



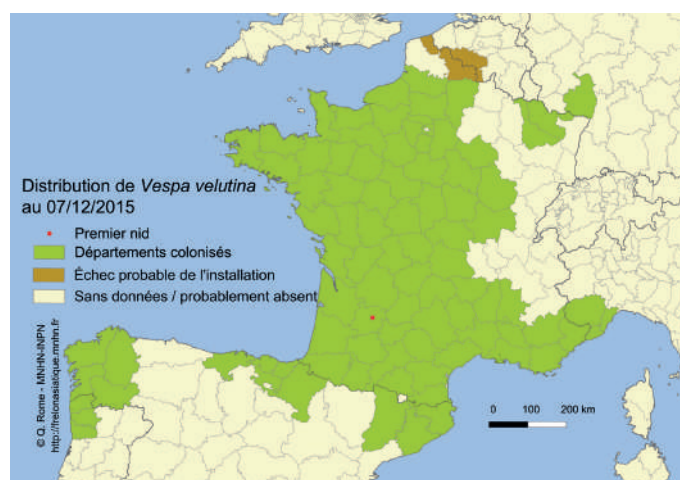
restaurer le tableau situé dans le retable de la chapelle nord. Plusieurs artisans spécialistes ont visité l'œuvre et ont proposé des devis. En concertation avec la mairie, nous avons aussi pris contact avec un sculpteur sur pierre pour la restauration de la croix classée, à double face, située au fond du bourg. Il a présenté sa démarche et établi un devis. Ses propositions vont être envoyées pour avis au conservateur des monuments historiques et la réalisation de cette restauration pourrait être financée en partie par l'État.

Notre association se réjouit de la fidélité de tous ses membres qui permettent de poursuivre la réalisation de divers projets. Et l'on se réjouit aussi que beaucoup de gens de passage prennent plaisir à visiter notre église ouverte tous les jours par des bénévoles. Tous en savourent la beauté mais la plupart apprécie qu'elle reste, non pas un musée, mais avant tout un lieu ouvert de culte et prière.



Un point sur le Frelon à pattes jaunes, ou frelon asiatique

Vous l'avez certainement constaté, le frelon à pattes jaunes, ou frelon asiatique (*Vespa velutina*), est présent dans le Livradois-Forez depuis déjà quelques années. Arrivé en France dans le Sud-Ouest en 2004, dans un lot de poteries importées d'Asie, il a rapidement colonisé le territoire français puis une partie de l'Europe. Pour la petite histoire, tous les frelons sont d'origine asiatique ; ainsi, le frelon européen est arrivé en Europe par expansion naturelle, à la différence du frelon à pattes jaunes, arrivé accidentellement en France...



FRELON EUROPEEN *VESPA CRABRO*



FRELON ASIATIQUE *VESPA VELUTINA*



Morphologie :

Le frelon à pattes jaunes possède un thorax entièrement brun noir velouté et des segments abdominaux bruns, bordés d'une fine bande jaune. Seul le 4^e segment de l'abdomen est presque entièrement jaune orangé. La tête est noire, la face jaune orangé et les pattes jaunes à l'extrémité. Avec sa livrée sombre, il est difficile à confondre avec le frelon d'Europe (*Vespa crabro*). Il est aussi un peu plus petit que ce dernier.

Cycle biologique :

Une des raisons de son expansion rapide est liée à son cycle biologique, associé à l'absence de prédateur naturel spécifique.

Le cycle du frelon asiatique est divisé en 4 phases :

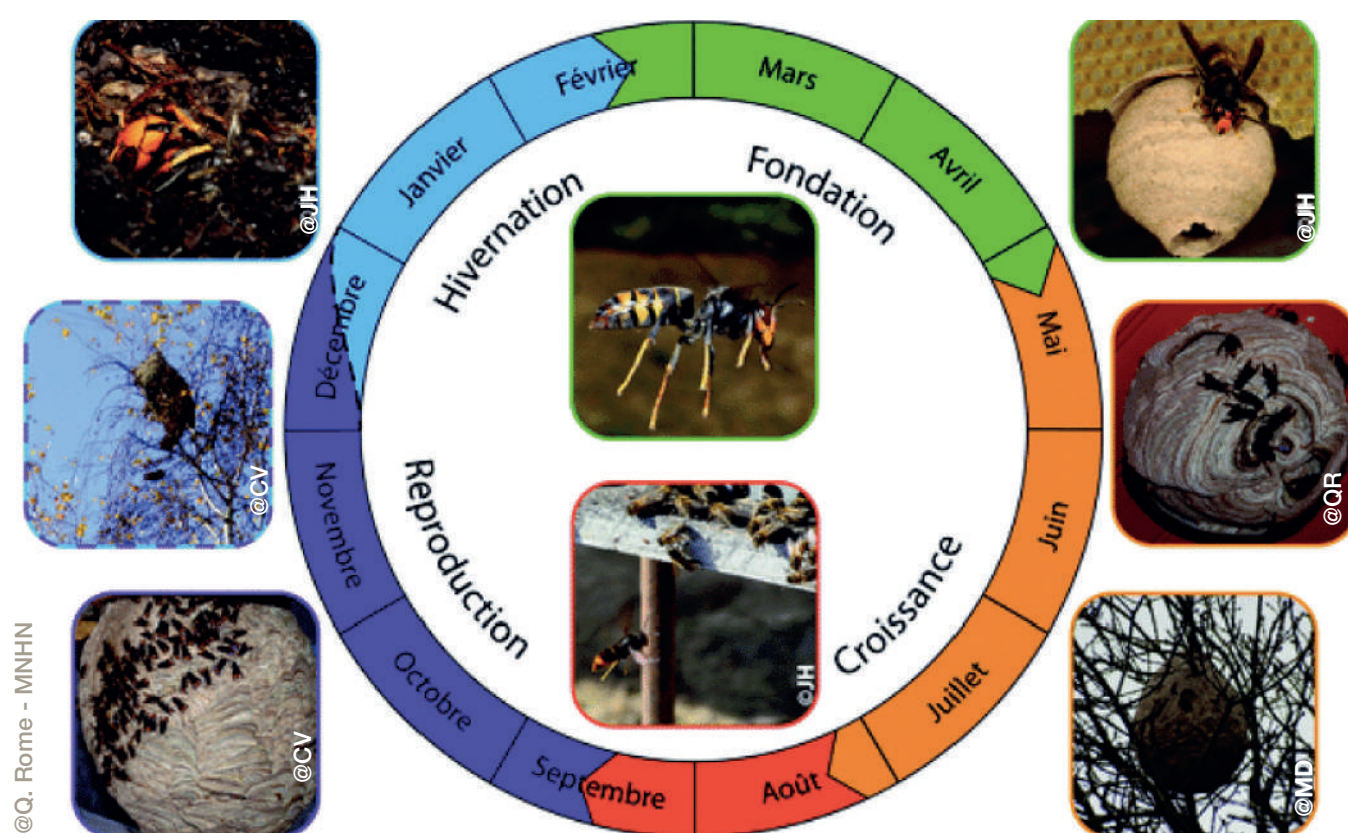
❶ **La fondation** : la colonie est annuelle et est fondée par une seule fondatrice au printemps. Un premier nid est créé, le nid primaire, au départ de la taille d'une balle de tennis, à faible hauteur (moins de 5 m) et à l'abri (hangar, bord de toit, roncier...).

❷ **Phase de croissance** : la colonie va croître, et le nid primaire aussi. La colonie va alors se délocaliser pour construire un nid secondaire, cette fois-ci à grande hauteur (> 10 m), dans un rayon de 200 m du nid primaire. Ce deuxième nid peut atteindre 80 cm de diamètre ! La colonie va produire

plusieurs milliers d'individus stériles (jusqu'à 13 000). C'est principalement pendant cette phase qu'aura lieu la prédation sur les ruches, en été et début d'automne.

❸ **Reproduction** : en fin d'été et à l'automne, les générations reproductrices sont produites et l'accouplement a lieu en dehors du nid. En novembre, ce sont 500 fondatrices qui seront prêtes à se disséminer !

❹ **Hivernation** : une fois qu'elles auront quitté la colonie (à partir de mi-novembre dans nos contrées), les fondatrices vont se mettre à l'abri pour l'hiver dans des endroits protégés (sous l'écorce d'un arbre, sous une tuile, dans un pot...). Les frelons restants vont mourir et le nid secondaire va peu à peu périr ; il ne sera jamais réutilisé. Une partie des fondatrices hivernantes émergeront au printemps suivant pour fonder de nouvelles colonies, parfois jusqu'à 80 km de la colonie d'origine...



Cycle biologique de *Vespa velutina* en France. Les couleurs de contour des photos correspondent à celles des différentes périodes du cycle (d'après Rome et al., 2013 ; photos : JH = J.Haxaire, MD = M.Duret, QR = Q. Rome, CV = C. Villemant).

Impacts du frelon asiatique :

Le frelon asiatique n'est pas un danger sanitaire pour l'humain. Il n'est pas plus agressif que les autres hyménoptères sociaux (frelon européen, guêpes, abeilles...) et sa piqûre n'est pas plus dangereuse, sauf cas particuliers comme un dérangement du nid avec attaques et piqûres multiples ou une allergie au venin...

Prédateur opportuniste, son impact sur la biodiversité est encore sujet à controverse. Il s'intéresse à toute source de protéines carnées, notamment à une grande diversité d'insectes, dont des pollinisateurs. Il cible en priorité les proies localement abondantes et facilement accessibles. On estime qu'un nid de frelons

consomme environ 11 kg d'insectes au cours de la saison de prédation, de mai à novembre, dont environ 40 % d'abeilles.

Mais il représente une réelle menace pour de nombreux secteurs agricoles, en particulier l'apiculture, mais aussi l'arboriculture et la viticulture, en provoquant des pertes de rendement, une diminution de la qualité des récoltes et, indirectement, une diminution de l'activité de pollinisation liée à l'affaiblissement des colonies d'abeilles.

Il est actuellement classé sur la liste des espèces exotiques envahissantes du fait de son impact sur l'activité apicole et de ses capacités d'expansion. Concernant l'apiculture, le frelon asiatique exerce une prédation directe en été en pratiquant le vol stationnaire pour capturer les abeilles à l'entrée des ruches. Mais la pression exercée par le frelon asiatique sur les ruchers induit aussi un stress important et provoque une diminution des activités de butinage et de constitution des réserves d'hivernage des ruches, entraînant un risque de perte de colonies pouvant atteindre localement 30 à 50 % du cheptel apicole. Le frelon asiatique serait ainsi directement responsable de 20 % de la mortalité des abeilles domestiques.

Lutte contre le frelon asiatique :

Malheureusement, compte tenu de son expansion et de son adaptation aux écosystèmes, il semblerait que le frelon asiatique ne puisse plus être éradiqué. Il convient donc d'apprendre à « vivre avec » et, tout au plus, de limiter son impact.

Une loi de mars 2025 vient de promulguer un plan national d'action. En attendant sa mise en œuvre, les acteurs locaux (collectivités, filière apicole...) se sont organisés et ont tenté de mettre en place des moyens de lutte contre la prolifération du frelon asiatique. Tous s'appuient sur des mesures générales de lutte contre les populations de frelons et de protection des ruches :

- **Piégeage de printemps** : l'objectif est de piéger les fondatrices de frelons asiatiques de mars à mi-mai, avec arrêt obligatoire dès l'apparition du frelon européen ! Ce piégeage intervient dans les zones où la pression du frelon asiatique est importante, à proximité des nids détectés à l'automne précédent, près des ruchers impactés... Il ne faut utiliser que des pièges dits sélectifs (pièges à sélection physique de type nasse, équipés de cônes d'entrée). Même si, malheureusement, aucun piège n'est réellement sélectif, les pièges

« bouteilles » ou « cloches » ne doivent pas être utilisés (taux de capture d'autres insectes = 99 % !).

- **Destruction des nids** : recherche de nids primaires. Objectif : entre avril et juin-début juillet, détecter les nids de fondation, de petite taille (la fondatrice et quelques ouvrières), et les faire détruire avant le développement des colonies.

- **Recherche de nids secondaires** : objectif : rechercher, sur toute la période estivale, et faire détruire un maximum de nids avant dissémination des fondatrices. Ces nids sont principalement situés en hauteur dans les arbres. À partir de mi-novembre, il devient inutile de détruire ces nids : les fondatrices en sont parties.

Dans tous les cas, la destruction doit être réalisée par un désinsectiseur respectant les bonnes pratiques.

La présence d'un nid de frelons asiatiques doit impérativement être signalée sur la plateforme régionale Auvergne-Rhône-Alpes : [www.frelonsasiatiques.fr]. En cas de difficultés pour la saisie, veuillez consulter la mairie de votre commune.

- **Piégeage d'automne** : piégeage des ouvrières afin de diminuer la pression de prédation sur les ruches. Ce piégeage doit être mis en place uniquement à proximité immédiate des ruchers, avec uniquement des pièges dits sélectifs.

- **Protection des ruches** : muselières ou harpes électriques permettant soit d'éloigner les frelons des ruches, soit de détruire ceux-ci en cas d'approche des ruches. Cela concerne uniquement les apiculteurs...

Concernant la prise en charge financière de la destruction des nids, à ce jour, à l'échelle du département, il n'existe pas d'organisation collective pour la destruction des nids. L'élimination d'un nid sur un terrain privé reste, pour l'instant, à la charge du propriétaire. Néanmoins, le Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Puy-de-Dôme (GDSA63) a mis en place une caisse d'entraide pour la destruction des nids, financée par les adhérents volontaires. À ce titre, les apiculteurs locaux cotisants sont en mesure de prendre en charge la destruction de ces nids...

Sources utilisées pour la rédaction de cet article : Museum national d'Histoire naturelle (MNHN), LPO, plateforme Frelon asiatique FRGDS Auvergne-Rhône-Alpes, GDSA63, Ministère de la Transition écologique, ITSAP, GDS France, FREDON France.



État-civil de la commune de Beurières

2025

Elles sont nées :

- OSTRE Lisa née au Puy-en-Velay le 27 août.
- BURNICHON Agathe née au Puy-en-Velay le 6 décembre.

Ils se sont mariés :

- VEYRIERE Pauline et PROUST Florian le 14 juin.

Ils nous ont quittés :

- BOST Frédéric le 2 juin.
- CAPPELLO Salvatore le 2 juillet.

Ils auraient eu 100 ans en 2025

Prénom et NOM - Nés en 1925 (époux (se)/marié(e) à)	Lieu de naissance	Prénom du père/mère / Profession	Année (et lieu) de décès
Paulette Albanie GRENIER née 3 février Epouse de Henri Marcel BRET Mariés le 23 octobre 1943 à Beurières	La Pascaille	Auguste Adèle BOUCHE Cultivateurs	2009 Arlanc
Joseph Marius CHANAL né 6 février Epoux de Paulette GALLON Mariés le 15 novembre 1952 à Beurières	Sails	Jean Antoine Marie Dorothée SOLEILLANT Cultivateurs	1976 Beurières
Jean BOYER né le 1er mars Epoux de Jeanne Pierrette VEYRET Mariés le 3 décembre 1955 à Beurières	Choupeyre	Damien Claude Marie Reine GALLON Cultivateurs	2016 Billom (63)
Alphonse Joseph PARADIS né le 25 mars	Choupeyre	Jean Marie Adrien Lucie Alphonsine PARADIS Cultivateurs	1991 Ambert
Pierre Eugène BOYER né le 18 avril Epoux de Marie Louise BACHELERIE Mariés le 9 février 1954 à Beurières	Choupeyre	Guillaume Victor Germaine Marguerite AR- CHER Cultivateurs	1986 Le Puy en Velay (43)
Jean Félix GRANGIER né le 20 avril	Le Beilloux	Jean Régis Marie Eugénie CHELLES Cultivateurs	1988 Clermont-Ferrand

Marie Elidie BEST née le 15 mai Epouse de Paul Lucien MARTIN Mariés le 24 octobre 1953 à Beurières	Beurières	Benoît Marius Jeanne RODARY Cultivateurs	1999 Ambert
Renette CHADENAS née le 2 août Epouse de Stanislas HASKIEWIEZ Mariés le 17 mai 1947 à Clermont- Ferrand	Sails	Joseph Antoine Jeanne Mathilde BRAVARD Cultivateurs	2021 Blanzat (63)
Eulalie Jeanne CHADENAS née le 16 août Epouse de Jules Louis BONNETON Mariés le 26 avril 1958 à Chaumont le Bourg	Sails	Pierre Marie Marthe BRAVARD Cultivateurs	2014 Thiers
Paulette Emilie CHAUTARD née 2 décembre	Beurières	Henri Alexis - Employé Cécile Félicie COTTIN	Date inconnue
Marie Denise PACALET née le 26 décembre Epouse de Marius GALLON Mariés le 27 avril 1948 à Beurières	Choupeyre	Marius - Boulanger Marie Joséphine GALLON	2020 Cébazat

Ils auraient eu 100 ans en 2026

Prénom et NOM - Nés en 1926 (époux (se)/marié(e) à)	Lieu de naissance	Prénom du père/mère / Profession	Année (et lieu) de décès
Marie Thérèse GALLON née 16 mars Epouse de Joseph Pierre CHAPAS Mariés le 21 juillet 1945 à Beurières	Le Béal	Pierre Aima Philomène CHAUTARD Cultivateurs	2010 Montferrand
Eugénie RIVAL née 22 mars Epouse de Louis Marius DERIGON Mariés le 28 avril 1951 à Arlanc	Rouffiat	Marius Emile Marie Louise VIALARD Cultivateurs	Date inconnue
Claudius PELARDY né 17 juillet	Montravel	Charles Julie Joséphine CHAPELLE Cultivateurs	2000 Ambert
René Pierre GALLON né 6 août Epoux de Thérèse FERAUDET Mariés le 26 avril 1952 à Beurrières	Beurrières	Jean Eugène menuisier Marie Antonia PEROT	1999 Ambert
Marie Louise DUGAY née 1er septembre Epouse de Maurice JARRIX Mariés le 28 avril 1951 à Beurrières	Beurrières	Jean Pierre maréchal - ferrant Marie Augustine CHANTELOUBE	2015 Clermont-Ferrand
Henriette Félicie COLLANGETTE née 24 septembre Epouse de Henri Robert BATTU Mariés le 21 décembre 1963 à Néronde (63)	Rouffiat	Antoine Elie Eugénie LISTIER Cultivateurs	2015 Thiers
René Maurice CHANAL né 27 septembre Epoux de Jeannine VEYSSIERE Mariés le 12 novembre 1955 à Bron (69)	Sails	Jean Antoine Marie Dorothee SOLEILLANT Cultivateurs	1985 Lyon
Joseph Emile GARDET né 2 novembre Epoux de Marie Louise CHAUTARD Mariés le 15 avril 1950 à Beurières	Olliergues	René Laurent Marie Joséphine CHAUTARD Cultivateurs	2013 Ambert

Il y a cinquante ans

Beurières dans les années 1975

Les aléas démographiques

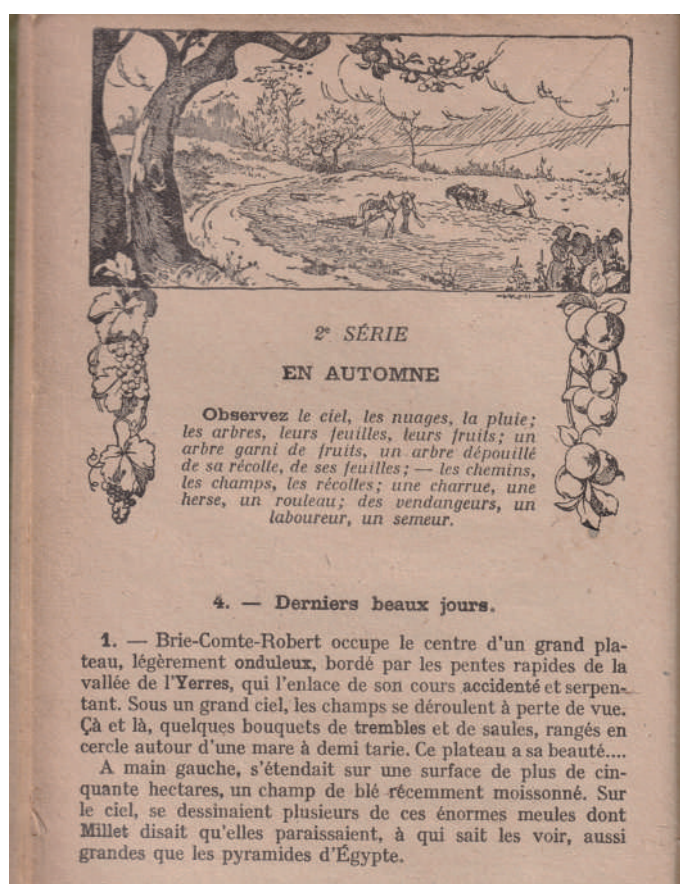
Cette année - là, Beurières comptait 330 habitants et n'avait pas encore atteint son niveau démographique le plus bas survenu en 1982 (287 hbts). Puis, la commune a connu un léger sursaut qui s'est confirmé lors des recensements successifs pour retrouver en 2026 un chiffre voisin de 330.

La population communale avait connu son apogée au milieu du XIXe siècle avec 1480 habitants mais avait ensuite subi une forte chute dès le début du XXe siècle. Celle-ci s'explique par l'hémorragie de la 1^{ère} Guerre mondiale et la révolution industrielle qui a entraîné un exode massif de la population. Ce recul démographique a été particulièrement sensible dans toutes les communes rurales, en particulier dans le Livradois Forez : l'arrondissement d'Ambert comptait plus de 80.000 âmes vers 1850 ; un peu moins de 28.000 aujourd'hui. L'ancien canton d'Arlanc avec ses neuf communes a suivi la même courbe : 14.000 habitants en 1850 ; moins de 3 500 aujourd'hui. Les causes de cette chute démographique sont les mêmes sur tout le territoire. Un signe révélateur se lit sur les différents monuments aux morts . De la plus petite à la plus grande des communes, la liste des soldats tués lors de la Grande Guerre est impressionnante. Avec ces jeunes disparus, c'est une grande partie des forces vives de nos villages qui ne sont pas revenus, entraînant avec eux un manque à naître important. Ce déclin de nos campagnes s'est poursuivi tout au long du XXe siècle avec l'essor de l'industrie et l'attrait apparent de la ville. Aujourd'hui, surtout peut-être depuis le Covid, nous assistons à un certain retour à la campagne de jeunes familles qui fuient la cohue et la pollution pour retrouver un autre art de vivre. Beurières comptait en 2018 une vingtaine de maisons anciennes à vendre, aujourd'hui elles sont quasiment toutes occupées.

Souvenirs de l'école communale

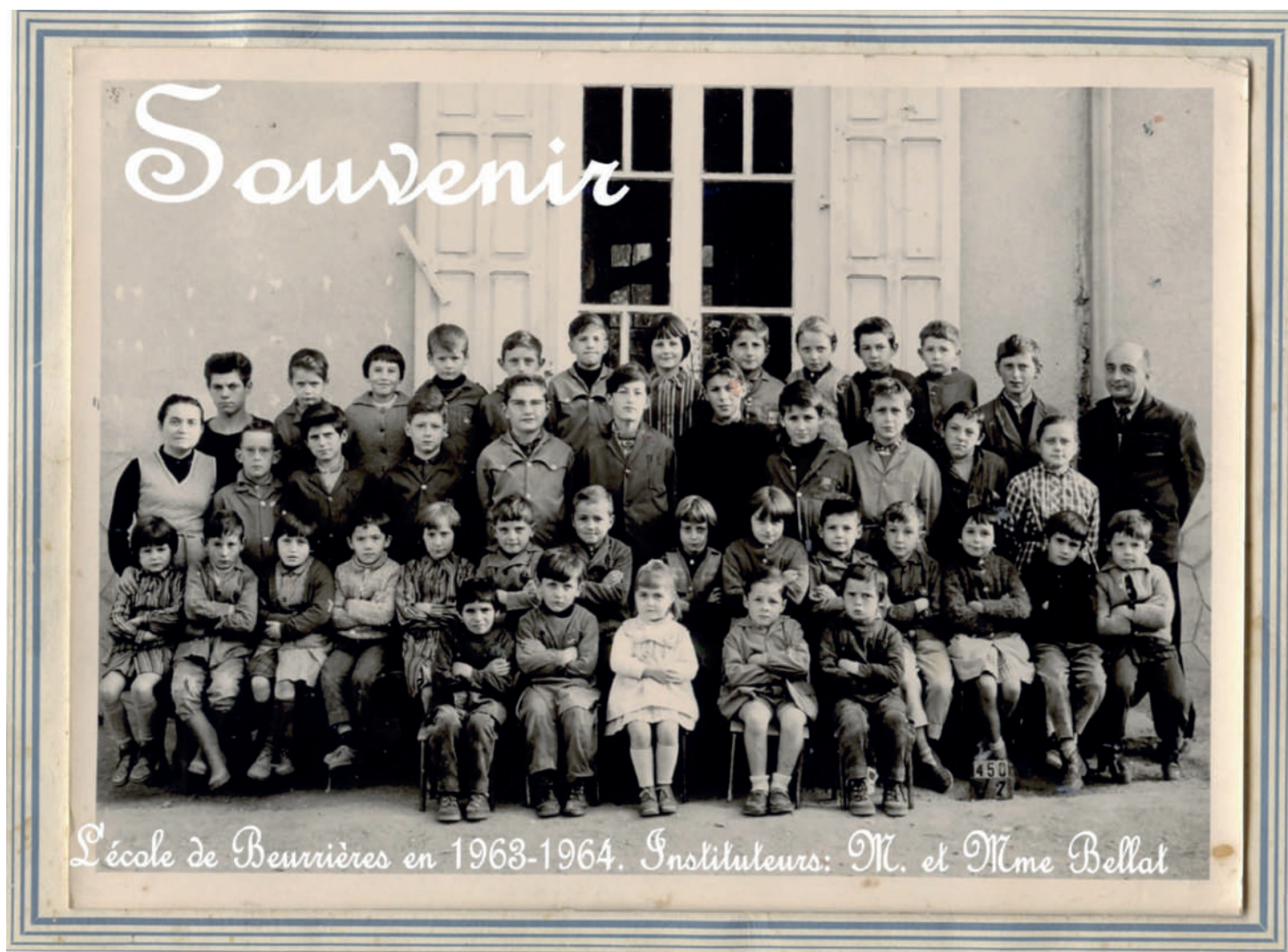
En 1976 la mairie était située dans l'ancien bâtiment d'école à l'extérieur du bourg en direction du moulin, en bordure du chemin reliant celui d'Olliergues. Ce bâtiment avait compté depuis sa création vers 1900 deux classes au rez de chaussée et, pendant de nombreuses années elles avaient été dirigées par M. Amédée Bellat pour la grande classe et Mme Lydie Bellat chez les petits. Combien de générations d'enfants sont

passées dans ces deux classes, découvrant le calcul, la lecture, les leçons de morale et se sont plongés dans la lecture du « Dumas », un livre unique feuilleté par tant de mains et qui dévoilaient par centres d'intérêt des illustrations, en noir et blanc, des extraits d'auteurs célèbres et maints exercices de vocabulaire, d'expression et de grammaire.



Après eux, M. et Mme Mérieux ont occupé ces fonctions pendant quelques années. Puis, l'effectif baissant, l'école n'a plus compté qu'une classe unique, dirigée pendant plusieurs années par Mme Gisèle Perruffel domiciliée au bourg. Enfin divers suppléants se sont succédé jusqu'en 1987, date de sa fermeture définitive.

A coté de ces salles de classes s'ouvraient un garage et un préau où les enfants s'initiaient à la gymnastique, en particulier au grimper à la corde. A l'opposé, côté nord, un appentis servait jadis aux instituteurs pour



élever quelques lapins et ranger le bois de chauffage. La mairie était située au 1er étage, longtemps placée au-dessus des salles de classe avant d'être transférée dans une nouvelle pièce refaite au 1er étage de l'annexe. Pendant de nombreuses années, c'est l'instituteur, M. Bellat qui assurait aussi la fonction de secrétaire de mairie. Il assistait bien sûr à toutes les réunions du Conseil municipal, les permanences, en présence ou non du maire, et recevait les administrés qui venaient faire leurs doléances et chercher une aide précieuse pour remplir des formulaires souvent trop compliqués. M. Bellat, de son écriture régulière et appliquée, rédigeait les comptes-rendus des réunions et adressait tous les courriers administratifs de manière manuscrite avant l'apparition et le développement de la machine à écrire. Ordonné et méthodique, il connaissait les emplacements de tous les formulaires nécessaires pour la mairie et il avait le sens de l'économie : après des élections locales ou nationales, les bulletins de vote servaient à ses élèves pour écrire au dos les conjugaisons des verbes ou les opérations, pour leur entraînement mais aussi les punitions...

Au secrétariat de mairie

Après M. Bellat, c'est Evelyne Grenier qui assura le secrétariat de 1979 à 1991 puis Marie-jo Gauthier

jusqu'en 2010, remplacée par Odile Pumain qui laissa sa place en 2017 à Carole Ghestem ; celle-ci a occupé ce poste jusqu'en mars 2025, date de son départ en retraite, et elle a été remplacée par Caroline, initiée au travail multitâche du secrétariat dans le cadre d'un emploi PEC.

Quelques chantiers importants surtout en voirie

Entre 1976 et 1983, plusieurs chantiers ont été réalisés par la commune, en particulier en voirie : la dernière tranche du chemin de Beurières à Olliergues, le goudronnage des chemins de Choupeyre, Couraille, Chavagnat, qui jusqu'alors étaient pour certains uniquement empierrés ; mais il y eut aussi l'électrification des cloches dont le coût a été supporté en partie par une subvention et une souscription publique qui couvrit 30 % des frais...

Commerce et artisanat

Comme dans la plupart des bourgs, les lieux de commerce et d'artisanat à Beurières s'étaient raréfiés. Cinquante ans plus tôt, en 1926, on comptait encore 5 auberges, 4 boulangers, 2 bouchers, mais aussi épiciers, marchands de bestiaux, tailleur, dentellières, couturières... et de nombreux artisans. En 1975, la

boulangerie – épicerie- restaurant était un lieu animé dans le bourg et c'était M. et Mme Bouche qui en assuraient l'exploitation, elle s'occupant de la vente sur place et lui faisant des tournées dans les villages après avoir travaillé toute la nuit dans le fournil. A côté, la boucherie avait fermé ses portes, peu de temps après la mort de l'exploitant Simon RIX, décédé en 1966. L'un de ses cousins, Robert RIX de Dore, avait assuré partiellement la relève en faisant une tournée hebdomadaire le samedi avec deux arrêts, l'un vers la place de la Croix Verte, l'autre au fond du bourg, l'occasion de rassemblements et d'échanges animés autour de sa boucherie ambulante. Des épiciers assuraient aussi des tournées dans plusieurs hameaux de la commune, en particulier M. Aynoux, gérant du Casino d'Arlanc, qui offrait aux habitants un large choix de produits dans son petit camion aménagé.

Dans le bourg se poursuivait une activité importante, celle du négoce des vins : Alain Perruffel avait poursuivi l'activité de ses parents et après lui, ses enfants, Odile et Max, continuent cette tâche dans ce lieu qui a acquis une renommée certaine.



Place de la Croix Verte, Elisa et Emile Veyret, tenaient encore le bureau de poste et Emile assurait les tournées dans les villages de la commune, ayant abandonné sa bicyclette pour une 2CV bien appréciée. Plusieurs artisans étaient encore en pleine activité, en particulier en maçonnerie, avec la famille Grenier, la famille Ochin et Joseph Favérial.

Avec les aînés

C'est en 1978 qu'a été « instituée » la première rencontre regroupant les aînés et les élus de la commune. La première édition fut un goûter préparé et servi à la salle des fêtes de la pétanque par une équipe de bénévoles. Une manifestation semble-t-il appréciée de tous, les participants étaient plus de 80 : une photo-souvenir en garde le témoignage.

Cette manifestation s'est poursuivie les années suivantes avec un repas servi essentiellement au restaurant Bouche de la commune, mais c'était de temps à autre l'occasion de sorties et de visites, à Ambert, Viverols et dans les environs. Au cours de chacun de ces repas, certains convives se découvraient des talents de chanteurs parmi lesquels nous retiendrons ici André Grenier, Marie-Louise et Joseph Gardet, Yvette Faure, mais il y en eut tant d'autres .

Une fête mémorable

Au cours de ces années 1970, Beurières connaissait plusieurs animations importantes, initiées par la société de pétanque locale. Concours de pétanque bien sûr mais aussi de belote, bals et fêtes en particulier celle des estivants. L'édition de 1973 resta un temps fort avec la rétrospective des travaux liés à la moisson. Les démonstrations étaient alors assurées par d'anciens agriculteurs qui avaient gardé leur dextérité. Le cortège, ouvert par une paire de vaches diri-

gées par Emile Grenier de Choupeyre et un char tiré par des bœufs conduits par Jean Grenier de Montravel, partait de la maison Combris pour emprunter la rue principale du bourg , applaudi par de nombreux spectateurs. Les animaux, protégés des insectes par leurs « émouchères », tiraient un convoi de gerbes sur un char à roues cerclées de fer. Au fond du bourg, devant le restaurant, les gerbes étaient déchargées du char et la batteuse, mise en route, recevait les gerbes déliées et les « avalait » dans un ronronnement poussif. Au bout de la chaîne, chaque ouvrier d'un jour avait ses tâches à effectuer : les uns recueillaient le grain dans de gros sacs, les autres s'occupaient de la paille qui était mise en tas et, d'une petite goulotte, sortaient les « poux », les déchets d'épis dont l'âpreté raclait la gorge. Le tout s'effectuait dans un nuage de poussière, sous le regard amusé et nostalgique des anciens et celui interrogatif des plus jeunes.

Un renouveau

Cinquante ans plus tard, en 2026, Beurières a la chance de connaître un regain démographique avec en particulier l'installation de familles jeunes. Plusieurs associations proposent des animations tout au long de l'année pour le plus grands plaisir des habitants de la commune, des environs et des touristes de passage.



Au fil des saisons

Journée du 15 août organisée par « SOS église de Beurières »



Les pompiers, la fanfare, les élus et les portes-drapeaux pour le 8 mai



Exposition d'aquarelles à la mairie, août 2025



Visite de Madame la sous-préfète à Beurières.



Réparation de la toiture du lavoir à Rouffiat par les habitants



Repas des anciens le 26 avril 2026



Fabrication de décorations pour le sapin de Noël du Bourg



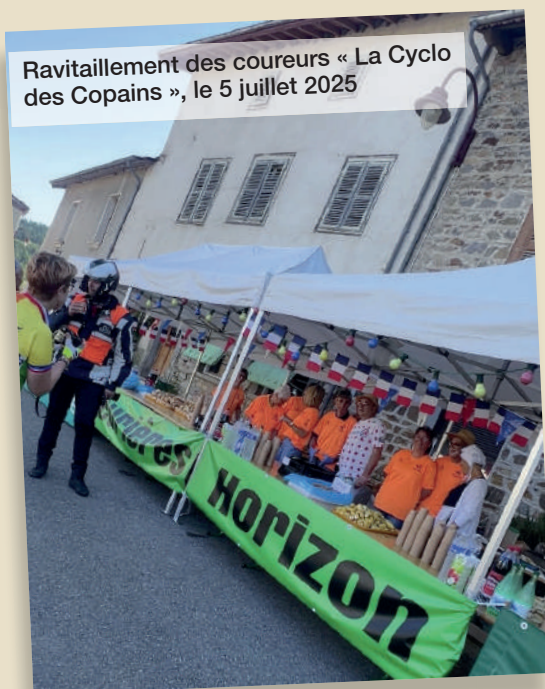
Fête de la pomme à Choupeyres le 18 octobre 2025



Les Olympiades de « Beurières Horizon », le 8 juin 2025



Ravitaillement des coureurs « La Cyclo des Copains », le 5 juillet 2025



Beurières en fête, le 24 mai 2026



Infos en vrac



La fibre arrive !

Les travaux de déploiement de la fibre ont commencé dans tous les villages. Nous ne savons pas pour l'instant à quel moment vous pourrez vous raccorder via l'opérateur que vous aurez choisi. Nous réaliserons un affichage dans les panneaux de villages quand cela sera possible et pour vous expliquer le protocole.

Broyage de végétaux proposé aux habitants

Comme chaque année un service de broyage de branches (jusqu'à 14 cm) issues de vos tailles sera possible avec l'employé communal grâce à la location d'un broyeur le 7 juillet 2026. Les personnes qui bénéficieront de ce service seront invitées à rendre à la commune un temps équivalent de travail bénévole. Merci de vous inscrire en mairie.

Demande de passeport et de carte d'identité :

Vous avez la possibilité de faire vos cartes d'identité et passeports à la mairie d'Arlanc.

Pour cela, vous devez faire votre pré-demande sur le site de l'ANTS (Si vous n'avez pas d'accès à internet, vous pouvez vous rendre à la maison France Service d'Arlanc) et prendre rendez-vous en ligne sur le site de la mairie « arlanc.fr ». Venir avec tous les documents imprimés et renseignés au moment de votre pré-demande.

La délivrance est gratuite pour une première demande ou le renouvellement de la carte d'identité (hors perte et vol)

La mairie d'Arlanc certifie aussi votre identité numérique.

Inscription ou radiation de la liste électorale :

Ces démarches peuvent se faire tout au long de l'année. Rendez-vous en mairie ou sur le site service-public.fr

Démarches concernant les véhicules :

permis de conduire, certificat d'immatriculation, cession de véhicule, changement d'adresse, de titulaire : les démarches sont à faire sur le site internet ANTS.fr

Vous pouvez vous faire aider à la maison France Services d'Arlanc 04 73 95 08 99

Recensement citoyen

Chaque jeune français doit se présenter en mairie pour se faire recenser (avec le livret de famille et la carte d'identité) à compter de son 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit.

BIENTÔT 16 ANS?
PENSEZ AU
RECENSEMENT

OBLIGATION LÉGALE

POUR QUI ?
Tous les Français âgés de 16 ans

POUR QUOI ?
Grâce au recensement :
• inscription d'office sur les listes électorales
• convocation en **JDC**
• possibilité de s'inscrire aux concours et examens
• possibilité de passer le permis de conduire

COMMENT ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

+ d'infos ici

Un problème sur le réseau d'eau potable :

Contactez le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable au 04 73 95 11 57.



Croix de la Pascaille : un site dégradé après exploitation forestière

Plateforme de la Croix de la Pascaille fin 2025

Fin 2025 : une plateforme utilisée pour le stockage de billons

La plateforme de la Croix de la Pascaille accueillait, fin 2025, un important stockage de billons dans le cadre de plusieurs chantiers forestiers.

Début 2026 : un site laissé dans un état pré-occupant

Après le déstockage intervenu début 2026, le constat est alarmant :

- du bois a été repoussé dans le fossé ;
- la plateforme est fortement dégradée ;
- le site a été laissé à l'abandon.

Une situation regrettable pour la commune, qui doit ensuite supporter les conséquences matérielles et financières de ces dégradations.



Après : bois repoussé dans le fossé après le déstockage



Plateforme fortement dégradée et laissée à l'abandon après exploitation.

Des forêts fragilisées et des chantiers en multiplication

Vous le savez, nos forêts traversent une période difficile. Certaines parcelles sont malades, d'autres arrivent à maturité et nécessitent d'être exploitées. Depuis plusieurs années, les chantiers forestiers se multiplient sur l'ensemble de la commune.

Cependant, certains travaux ne sont toujours pas déclarés en mairie, ce qui limite fortement notre capacité à anticiper et à contrôler les dégâts occasionnés sur les voiries communales et forestières.

Ces dégradations représentent un coût financier important pour la collectivité, dans un contexte où les aides de l'État et de la Région diminuent progressivement. Cette situation pèse directement sur le budget communal, au détriment d'autres projets et services.

Un appel aux propriétaires forestiers

Si vous êtes propriétaire forestier et que vous envisagez des travaux d'entretien, de coupe ou d'exploitation de vos bois, nous vous remercions de bien vouloir le signaler en amont à la mairie.

Contact : Éric Burnichon - 1^{er} adjoint – Référent forestier, voirie communale et voirie forestière - 06 30 77 92 88
Cette démarche permettra à la commune d'anticiper d'éventuels travaux, de préserver les infrastructures et de limiter les coûts liés aux dégradations.

Vie pratique : les services à la population

Se soigner, se faire aider

Centre Intercommunal d'Action Sociale :



Le CIAS assure pour le compte du Département du Puy-de-Dôme l'instruction administrative des demandes d'aides sociales suivantes : service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ; placement en établissement ; placement en famille d'accueil ; aide-ménagère ; allocation compensatrice tierce personne, portage de repas sur tout le territoire.

Tél. : 04 73 82 07 60 – emilie.faye@ambertlivradoisforez.fr



CLIC Livradois Forez

13 boulevard de l'Europe, Ambert - Tél. : 04 73 82 96 67.

Une association pleine de ressources pour le grand âge au sujet des questions médicales, de logement, d'activités, etc.

Lundi au jeudi de 9h00 à 16h00. Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. *Déplacement possible à domicile.*



Portage de repas à domicile

Service proposé 1 ou 2 fois par semaine aux personnes âgées de + de 65 ans, ou en situation de handicap, ou après une hospitalisation nécessitant une immobilisation temporaire.

Pour en savoir plus : 06 85 91 70 57 / 04 73 82 07 60 ou **sur place** dans les locaux du Centre Intercommunal de l'Action Sociale - CIAS (place du Livradois - 63600 Ambert)



Aide à domicile : ADMR d'Arlanc.

Tél. : 04.73.72.69.23 / 06.45.61.95.29

admr.arlanc@orange.fr

Cette association propose un service à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie (ménage, préparation de repas, aide aux tâches quotidiennes).

MAISON DE LA SANTÉ

1, rue du 19 Mars 1962

Arlanc

Pour prendre rendez-vous ou connaître les jours et horaires des permanences, appelez au préalable.

■ Julien Bronstein

Médecine générale
sur Doctolib

■ Bastien Venet

Ostéopathe D.O.

Tél. : 06 67 24 13 64 ou Doctolib

■ Blandine Desgache Pinchinot

Psychologue –
Psycho-somatothérapeute
Tél. : 06 63 52 19 56

ESPACE FRANCE SERVICES MULTISITES SECTEUR ARLANC/ MARSAC

POUR VOUS AIDER DANS TOUTES VOS DÉMARCHES SUR INTERNET

Social/santé/famille : AMELI, CAF, MSA
Assurance retraite

Emploi : France Travail, Mission locale

Logement & énergie : ADIL, ANAH, MA
PRIME RENOV', OPHIS

Se déplacer : ALFàBUS, covoiturage, etc.

Accès au droit : CIDFF, CDAD, défenseur
des droits

AUTRES SERVICES

Espace internet - Numérisation de documents - Renseignements sur les services de la Communauté de communes - Ateliers informatiques

SPACE SANTÉ

■ **Evelyne Hurtado**

D.E.S.S Physiologie clinique
Psychologue clinicienne
Tél. : 06 19 38 15 66

■ **Christelle Viallard**

Sophrologue / Energéticienne
Spécialisée EFT - PNL
Tél. : 07 49 69 73 30

■ **Maxime Josien**

Pédicure podologue
Tél. 06 49 08 86 84 ou sur Doctolib

■ **Cabinet infirmiers Arlancois**

Sans rendez-vous
du lundi au vendredi
de 7h30 à 11h30
Tél. : 04 73 95 10 40

POUR VOUS ACCUEILLIR ET VOUS GUIDER :

Delphine Locret et Myriam Corbel
04 73 95 08 99
msap.arlanc@ambertlivradoisforez.fr

Espace France Services de la Dore
Site d'Arlanc
51 Route nationale, 63220 Arlanc

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 9h – 12h / 14h – 17h
Mardi : 14h – 17h (point - accueil numérique)
Mercredi : 9h – 12h / 14h – 17h (Point -
accueil numérique)

Planning familial :

Association nationale pour l'information à toutes
et tous sur les questions de sexualité et pour la
lutte du respect des droits des femmes.

**Permanences des conseillères à Ambert le
mercredi de 13h30 à 17h30 sans rendez-vous.**
Tél. : 07 81 62 65 26

REPROF (réseau de protection des femmes victimes de violences)

Chantages, humiliations, injures, coups :
Tél : 3919 ou infos sur
arretonslesviolences.gouv.fr

Habiter, construire, rénover...

**Agence Départementale d'Information sur le Logement
(ADIL)** – Pour toutes vos questions relatives à l'habitat,
vous pouvez joindre la Maison de l'Habitat (Tél : 04 73 42
30 75 – contact@adil63.org – www.adil63.org)

Ressourcerie Récup'Dore

Dépôt d'affaires en déchèterie - Magasin à St Amant
Roche Savine - 04 73 72 91 98 ou 



Matériauthèque : l'association collecte des matériaux
d'occasion et les met en vente à prix solidaires ; c'est une
ressourcerie pour les matériaux et outillage. L'espace de
vente est ouvert les mercredis après-midi (14h – 18h)
et les samedis toute la journée (10h – 18h) - 9 route de
Rouville, Marsac en Livradois. Et en plus régulièrement des
ateliers thématiques sont proposés (atelier vitrail en cours
d'inscription par exemple). 06 27 22 94 43 /leschutesde-ladore63.wordpress.com/ 

Vie pratique : les services à la population

Pour les enfants et les ados

La Communauté de Communes (www.ambertlivradoisforez.fr)

gère six lieux d'accueils de loisirs sur tout le territoire avec des animations variées ainsi que des mini-colos l'été ; à partir de 3 ans. renseignements auprès de Cécile Peynet - 07 85 06 02 16
cecile.peynet@ambertlivradoisforez.fr

Crèche à ARLANC – Agrément pour 20 enfants - de 4 mois à 3 ans.
Maison de l'enfance – Loumas – 63220 Arlanc - 04 73 95 86 39 – Multiaccueil.
arlanc@ambertlivradoisforez.fr
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h

ACTIV'ADOS - de 11 à 17 ans
Envie de bouger, de découvrir de nouvelles activités et de passer du temps entre jeunes ?
Activ'Ados propose des activités encadrées pour les collégiens et lycéens du territoire. Maison de l'enfance - Loumas
63220 Arlanc - 04 73 95 07 27
alsh.arlanc@ambertlivradoisforez.fr

Mairie de Beurières



beurieres.mairie@orange.fr
 Mairie de Beurières
www.beurieres.fr
tél. : 04 73 95 03 87

Ouverture du secrétariat de la Mairie :
les lundis, mercredis et samedis matin de 9h à 12h et le mardi après-midi de 14h à 17h.

Permanences de la maire et de ses adjoints : le mardi après-midi de 15h à 17h et le samedi matin de 10h à 12h.

Mobilités

Détails dans livrets disponibles à la mairie

ALFàBus : transport à la demande sur réservation

Prix d'un ticket (Aller simple) : 3€
Règlement au chauffeur, chèques Mobiplus acceptés
Numéro de réservation unique : 04 73 60 41 61 (transports Keolis)

Tous les lundis matin le bus des Montagnes pour se rendre au marché d'Arlanc de 9h à 12h - Vient à domicile

Du lundi au vendredi, hors jours fériés :

2 lignes de bus Ambert Gare / Montbrison Gare : départ 6h22 ou 16h08 / retour 7h55 ou 17h53

En cars Région 63

Prix d'un ticket (Aller simple) : 3€40
Règlement au chauffeur, chèques Mobiplus acceptés
Ligne P03 : Arlanc-Ambert -Thiers -Vichy
Ligne P02 : Arlanc - Ambert -Thiers - Clermont Ferrand
Ligne H27 Ambert-La Chaise Dieu- Le Puy en Velay



Abonnement Scolaire+ Mobilité Région

L'abonnement Scolaire + Mobilité Région permet à votre enfant de la maternelle au lycée, de circuler gratuitement entre son domicile et son établissement mais aussi de voyager librement sur tout le réseau cars Région. **Les voyages sont gratuits et illimités pendant 1 an** (du 1^{er} septembre au 31 août de l'année en cours) sur les lignes du réseau de la Région : cars Région, cars Région express et TER Auvergne-Rhône-Alpes (trains et cars) circulant sur le territoire. *A l'exception des lignes de proximité, des lignes de Transports à la Demande (TAD), de quelques lignes saisonnières et des lignes des autres réseaux de transport.

Mobiplus

MobiPlus est un dispositif à destination des personnes en insertion professionnelle (RSA et moins de 26 ns accompagnées par la Mission Locale) et de plus de 75 ans.

Le Chèque mobilité MobiPlus est un coup de pouce pour les déplacements quotidiens, personnels ou professionnels. Chaque bénéficiaire recevra un carnet « Chèque Mobilité » contenant 20 chèques d'une valeur unitaire de 3 euros. Ce chéquier est renouvelable deux fois par an (soit 3 chéquiers par an). Ils sont utilisables pour payer le taxi partenaire du dispositif, le transporteur du réseau Transdôme ou encore le Bus des Montagnes.

Prime-Covoiturage :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte-distance recevront une prime de 100 €, via les plateformes de covoiturage, sous la forme d'un versement progressif : une première partie au 1^{er} covoiturage (25 € minimum) et le reste au 10^{ème} covoiturage, dans un délai de 3 mois à compter de son premier covoiturage. Si vous êtes en train de passer votre permis de conduire, sachez que d'autres aides existent comme pour vous aider à passer votre code de la route ou avec votre première heure de conduire. Plus d'informations sur le site service-public.fr